



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 10 NOVEMBRE 2021

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 10 NOVEMBRE 2021

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81

PRESENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Valérie BATTESTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Béatrice BROTONS, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, Monsieur Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Jean-Pierre COLIN, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, M. Hubert FALCO, Mme Claude GALLI-ARNAUD, Mme Brigitte GENETELLI, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, Mme Corinne JOUVE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, Mme Magali TURBATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

REPRESENTES:

Mme Hélène BILL représenté(e) par M. Franck CHOUQUET, Madame Basma BOUCHKARA représenté(e) par M. Anthony CIVETTINI, M. Guillaume CAPOBIANCO représenté(e) par Mme Kristelle VINCENT, M. François CARRASSAN représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Nadine ESPINASSE représenté(e) par Mme Béatrice BROTONS, Mme Josette MASSI représenté(e) par Mme Audrey PASQUALI-CERNY, M. Christophe MORENO représenté(e) par Mme Valérie MONDONE, Mme Cécile MUSCHOTTI représenté(e) par M. Jean-David MARION, M. Joël TONELLI représenté(e) par Mme Anaïs DIR, Mme Sandra TORRES représenté(e) par Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON représenté(e) par Mme Dominique ANDREOTTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par M. Bruno ROURE

ABSENTS:

M. Michel DURBANO, M. Laurent JEROME, Mme Sylvie LAPORTE, M. Bernard ROUX

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021	7
RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021	7
N° 21/11/1 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 2021	8
N° 21/11/36 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2020.....	17
N° 21/11/37 CONVENTION ENEDIS EN APPUI AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - AUTORISATION DE SIGNATURE	19
N° 21/11/2 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - DÉBAT	21
N° 21/11/3 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 10 MAI 2021	40
N° 21/11/4 ATTRIBUTION DE COMPENSATION MISE A JOUR 2021	41
N° 21/11/5 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021 ...	41
N° 21/11/6 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021.....	42
N° 21/11/7 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021.....	42
N° 21/11/8 BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021.....	42
N° 21/11/9 BUDGET ANNEXE DSP EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021.....	43

N° 21/11/10	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021	43
N° 21/11/11	BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021.....	44
N° 21/11/12	CREATION DU BUDGET ANNEXE "PARKINGS METROPOLITAINS" AU 01/01/2022 - ADOPTION DU PRINCIPE DE DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES "PARCS DE STATIONNEMENT DE SIX-FOURS" ET "PARC DE STATIONNEMENT DE LA SEYNE" AU 31/12/2021.....	44
N° 21/11/14	AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°19CONC11 - EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°4 DE LA PLAGE NATURELLE DES SABLETTES / MAR VIVO.....	51
N° 21/11/13	MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR (CENAQ).....	51
N° 21/11/15	AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°9 DE LA CONCESSION DE PLAGE ARTIFICIELLE DU MOURILLON - TOULON	52
N° 21/11/16	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR LA REALISATION DE DEUX FONTAINES EN PIERRES TAILLEES EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE	52
N°21/11/17	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR L'ACQUISITION D'UN SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE PHILIPPE ROCCHI - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE	53
N° 21/11/18	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR L'ACQUISITION D'UNE SERRE TUNNEL - EXERCICE 2021 AUTORISATION DE SIGNATURE.....	55
N° 21/11/19	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'OLLIOULES POUR LA CREATION D'UN NEUVIEME COURT DE TENNIS EXTERIEUR EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	56
N° 21/11/20	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS CONCERNANT LES TRAVAUX DES BATIMENTS SCOLAIRES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE	56

N° 21/11/21	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS CONCERNANT L'ACQUISITION DE VEHICULES ET VELOS ELECTRIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE	57
N° 21/11/22	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS CONCERNANT L'ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE	57
N° 21/11/23	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2023 POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON.....	58
N° 21/11/24	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2024 POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON.....	58
N° 21/11/25	CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2027 POUR L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES-LES-PALMIERS.....	59
N° 21/11/26	ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	60
N° 21/11/27	AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE.....	60
N° 21/11/28	ACTUALISATION DES MODALITES DE COMPOSITION, D'ELECTIONS DES MEMBRES ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE TPM A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022.....	61
N° 21/11/29	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'OPERA TPM - ANNEES 2021- 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE	61
N° 21/11/30	AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ETABLI AU TITRE DES ANNEES 2019 A 2023 ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS DIT "MAD" - AUTORISATION DE SIGNATURE	62
N° 21/11/31	DEMANDE D'AGREMENT POUR UNE CLASSE PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES) POUR LA SPECIALITE "MUSIQUE" AU CONSERVATOIRE TPM - PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES	62

N° 21/11/32	CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM AZUR HABITAT - PERIODE 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE	63
N° 21/11/33	PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020	64
N° 21/11/34	SUPPRESSION DES TARIFS PUBLICS D'ENTREE DU JARDIN DU DOMAINE DE BAUDOUVIN A LA VALETTE-DU-VAR	64
N° 21/11/35	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS PLURIANNUELS RELATIVE A LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT.....	64
N° 21/11/38	VILLE DE TOULON - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLU.....	65
N° 21/11/39	PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE D'HYÈRES-LES-PALMIERS - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°21/09/314 DU 30 SEPTEMBRE 2021	66
N° 21/11/40	APPROBATION DE LA FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	66
N° 21/11/41	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA S.A REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS - MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA POUR L'ANNEE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE	67
N° 21/11/42	MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TOULONNAISE.....	68
N° 21/11/43	MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS	70

La séance est ouverte à 9 h 10 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien ministre.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je déclare la séance de notre Conseil métropolitain ouverte et je vais demander à notre benjamine du jour, Anaïs Dir, de procéder à l'appel.

Mme DIR.- Je vous remercie.

(Mme Anaïs Dir procède à l'appel nominal.)

Merci, Anaïs. Le quorum étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

RENDU COMPTE DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Mes chers collègues, je vais mettre à l'approbation de vos voix le procès-verbal de notre séance du 30 septembre 2021, ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis cette séance.

Mes chers collègues, qui demande la parole ? M. Navarranne, vous l'avez.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un retour sur la page 17 de ce compte rendu et un petit point linguistique. On a eu un échange assez vif, certes, sur la première des délibérations et alors que j'utilisais l'emploi d'un adjectif qui est différent d'un nom commun j'ai parlé d'un mépris crétin et, page 17, votre réponse donc, Monsieur le Président, c'est de traiter l'intervenant de crétin en nom commun : « Le crétin, c'est vous, monsieur Navarranne ».

Juste pour rappeler les définitions, l'adjectif parle d'un acte ou d'une parole, quand c'est un nom commun que vous utilisez, c'est traiter quelqu'un de stupide, d'idiot - ou peut-être même il y a une version médicale qui est le *myxœdème endémique* – Monsieur le Maire, Monsieur le Président, pardon, je pense que les électeurs, les administrés ne se régaleront jamais de ce genre d'invectives. Je me suis beaucoup battu, j'ai une petite vie politique, contre les invectives. J'ai grandi à une période où l'on attaquait une personnalité éminente de ce département, personnalité politique en le traitant de « bac, je ne sais pas quoi » et j'ai toujours détesté cela. Je voudrais, Monsieur le Président, qu'à l'avenir, on évite ce genre d'invectives parce qu'à la fois, cela ne grandit pas les hommes et les femmes politiques, mais aussi ça provoque continuellement le dégoût. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Navarranne, il faut que vous preniez votre cette invective, car vous êtes un expert en invectives ; effectivement, vous

avez bien raison, bien souvent, ce genre d'intervention n'apporte rien à la démocratie. Bien.

D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ces deux délibérations : le procès-verbal et le compte rendu des décisions métropolitaines prises par notamment les maires depuis le 30 septembre 2001.

Qui est pour les approuver ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elles sont approuvées et je vous en remercie.

Nous passerons, comme la loi le demande d'ailleurs, au rapport sur la situation en matière de développement durable de la Métropole, et je donne la parole à notre vice-président, Gilles Vincent.

N° 21/11/1 RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - EXERCICE 2021

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, nous présentons ce rapport sur la situation en matière de développement durable. On fait cela maintenant depuis quelques années et je vais peut-être vous redire ce que j'ai dit l'année dernière, car je suis très fier de présenter ce rapport. Il est l'image exacte de tout le travail qui est effectué au sein de notre Métropole, à la fois par nos collaborateurs du siège, nos collaborateurs des antennes et les élus qui sont responsables de chacune des compétences.

Ce rapport est tout à fait l'image d'une métropole qui agit et qui agit dans toutes les communes, je dirais de façon égale, avec une même stratégie qui est celle du développement durable qui, je le rappelle, s'appuie sur plusieurs piliers. On a tendance à dire que le développement durable est assis sur trois piliers :

- un pilier qui est la protection de l'environnement de façon générale,
- un pilier qui est le social,
- et un autre pilier qui est l'économie.

Ce rapport vous a présenté, puisque vous l'avez entre les mains, des finalités qui s'inscrivent dans ces trois piliers et que je rappelle, puisque ce sont aussi

des axes qui nous sont imposés par des directives, soit européennes, soit nationales :

- c'est la lutte contre le changement climatique et Dieu sait que ces dernières années, notre département et notre métropole ont subi des inondations, des submersions, des événements venteux et l'on peut se dire entre nous que cela ne va pas s'améliorer.
- La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources, très simplement parce qu'on est dans un département qui est, je vais le dire, outre le plus touristique de France, mais le plus beau de France ; on a une métropole qui est magnifique avec des espaces naturels ici ou là, il y en a dans presque toutes les communes qui sont, je dirais, l'image aussi d'une métropole qui est entourée de forêts, d'espaces naturels, ce qui fait la richesse de notre territoire.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.
- L'épanouissement de tous les êtres humains ; cela veut dire très simplement que l'on pourrait effectivement être fiers d'avoir un beau territoire, mais si les gens qui vivent à l'intérieur ne se sentent pas bien, en venant j'écoutais que nous sommes dans une phase de précarité énergétique et qu'il y a des gens aujourd'hui qui n'ont pas les moyens de se chauffer, donc, si on ne s'occupe pas de ces personnes-là, elles ne vont pas vivre comme elles devraient vivre dans un endroit qui est magnifique. Il faut donc s'en préoccuper.
- Et la transition vers une économie circulaire, c'est que nous n'avons plus le droit aujourd'hui de dépenser sans compter, puisqu'on peut toujours dépenser si c'est bien maîtrisé, mais sans compter des ressources naturelles qui vont petit à petit en s'épuisant.

Toutes les actions que nous avons dans ce rapport démontrent que la métropole a bien intégré cette stratégie.

Si vous ne souhaitez pas parcourir entièrement ce rapport qui fait plus de 90 pages, vous avez sur chaque chapitre, si je prends par exemple « Mobilité et déplacements » des chiffres clés, et je vous demande simplement si vous ne lisez pas ce rapport, au moins de regarder ces chiffres clés qui sont eux-mêmes l'image, je le redis, de tout le travail qui a été effectué.

On pourrait, mais nous n'en avons pas le temps, passer chapitre par chapitre et analyser tous ces chiffres ; je me tiens à votre disposition si vous souhaitez, et mes collègues élus, par exemple, sur la mobilité, le déplacement, je suis sûr que Gilles et Yannick répondront aisément, comme d'autres sur l'enseignement, sur la préservation des milieux aquatiques, sur la valorisation des parcs et jardins, etc.

Monsieur le Président, ce rapport a été remis à chacun d'entre nous et je peux répondre aux questions si certains le souhaitent.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gilles, et merci pour le travail que tu effectues avec ta Commission sur ces sujets ô combien importants et essentiels aujourd'hui.

Qui veut donner sa contribution à la COP 26 ? On enverra tout cela à Glasgow, les interventions des uns et des autres. Qui demande la parole ? Monsieur Navarranne, vous l'avez.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, quelques remarques, une un peu de forme. C'est vrai que ce document que l'on a reçu par voie numérique nous est donné aujourd'hui en format papier. Est-ce qu'à l'avenir il ne serait pas possible que la disponibilité de ce format papier qui est plus simple à lire et plus pédagogique, j'allais dire, que l'écran lumineux, nous permettrait peut-être d'avoir les documents un peu plus tôt, sans forcément les envoyer, mais peut-être nous prévenir qu'ils sont disponibles pour qu'on aille les chercher au siège de la métropole, afin de mieux pouvoir les « travailler » entre guillemets. C'est une première remarque. Je peux vous laisser répondre.

M. VINCENT.- La réponse, c'est que nous sommes maintenant élus depuis deux ans, certains depuis 2002. Vous avez pris l'habitude et vous avez constaté qu'au fur et à mesure, on essaie de vous envoyer les documents le plus rapidement possible par voie informatique et que, de toute façon, le jour du Conseil, et c'est le règlement, nous devons vous donner un document sur format papier. Après, je ne sais pas si on peut modifier cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Gilles, tu as dit l'essentiel : c'est le règlement. On doit remettre le jour du Conseil le format papier sur la table. Après...

M. NAVARRANNE.- Pardonnez-moi, la règle...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous me laissez parler, Monsieur Navarranne, après je vous donne la parole.

Je pense qu'aujourd'hui, chacun est adepte de l'informatique, du numérique, du progrès, de la visioconférence. Je vois les jeunes, c'est facile avec du numérique sur son écran de lire le rapport. Maintenant, M. Navarranne a le rapport sur la table, comme la règle l'exige, et il a le rapport papier.

M. VINCENT.- Et il le connaît par cœur, puisque depuis que l'on vous a envoyé les documents vous avez eu le temps de le consulter sous format informatique.

M. NAVARRANNE.- Bien sûr, c'était purement dans la forme parce que, encore une fois...

M. LE PRÉSIDENT.- On ne va pas passer la matinée sur le numérique ou le papier.

Monsieur Navarranne, est-ce que vous avez des réflexions à faire sur le rapport ?

M. NAVARRANNE.- Puisque du coup, il y a la disponibilité en papier on peut parfaitement émarger avant l'assemblée pour le récupérer en format papier.

C'est vrai que ce rapport c'est le point d'étape, la loi impose ce rapport chaque année pour donner le point, ce point d'étape sur la question du développement durable. Quelques petites remarques : c'est vrai qu'on a tendance dans ce type de rapport à mettre un peu tout. Je vois qu'il y a aussi les tickets-restaurant pour le personnel de la métropole, on se décale un peu de la question pure du développement durable, mais c'est vrai que dans les points qui ont de l'intérêt sur la ligne de conduite à suivre aussi, puisque la réalisation fait l'objet de nos débats, nous semble-t-il, il manque trois éléments.

Le premier sur l'adaptation au changement climatique qui est certain ; on peut toujours essayer de lutter, et c'est vrai que parfois, dans le vocabulaire, on a un peu l'impression, c'est un peu le dogme, les dogmes avec la COP26, que l'on essaie de faire des choses très compliquées et de régler les problèmes de la planète, alors même qu'on a nous-mêmes une adaptation à avoir. Elle a eu lieu en matière de construction, puisqu'on sait qu'il y a des différences entre les acceptations de permis de construire aujourd'hui comparées à il y a 20 ou 30 ans, et cela, ça va forcément dans le bon sens.

Mais c'est vrai qu'il y a là-dessus quelques points : sur l'urbanisme, on va avoir à la prochaine assemblée métropolitaine le débat sur la politique d'urbanisme de la métropole. Il n'y a pas forcément de changement de paradigme, c'était une des premières alertes qu'on souhaitait faire. On continue à construire, certes, avec la pression qui est imposée par l'État sur la question des logements sociaux, mais on ne construit pas que du logement social et on le sait, dans ce territoire qui est contraint notamment par sa proximité de la façade maritime, cette politique d'urbanisme est, selon nous, à changer.

Deuxième point sur la question des transports ; c'est un vieux débat, mais c'est vrai qu'on a toujours l'impression qu'on a, permettez-moi de le dire, un peu le train de retard. On a maintenant l'accord de l'État et les engagements de l'État sur le financement du BHNS, il est déjà très tard et gageons qu'enfin, même si vous connaissez notre position plutôt historiquement favorable au tramway, mais qu'enfin au moins ce BHNS avance un peu plus.

Enfin, sur la question de la biodiversité : elle ne nous doit rien, sauf pour son avenir. C'est effectivement un bien dont on a hérité et il y a peut-être parfois une mise en avant de ce patrimoine et de cette biodiversité qui est peut-être à accentuer. La mairie de La Garde a mené une bataille assez courageuse pour la question d'un renforcement d'une falaise sur laquelle, par exemple, la métropole, la communauté d'agglomération à l'époque, qui était partie prenante, s'est sortie d'un débat juridique et judiciaire à l'encontre de l'État. C'est vrai aussi qu'il nous apparaît nécessaire que notre collectivité fasse bloc avec les communes quand il s'agit de prérogatives qui peuvent être traitées par les deux collectivités afin que la force et le renforcement de la puissance de la commune soient accentués. Je prenais cet exemple de la falaise de La Garde où seule la mairie, hélas, a été un peu jusqu'au bout pour en appeler aussi à la conviction que la Métropole doit être à chaque fois sur ce type de rendez-vous pour continuer à renforcer le pouvoir des communes.

Je vous remercie. Nous prendrons acte de la présentation de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais répondre à M. Navarranne sur des points bien précis. Il a parlé d'adaptation au changement climatique ; je crois qu'aujourd'hui, on doit tous s'adapter au numérique, c'est comme ça, cela fait partie de l'adaptation. Il a parlé d'urbanisme, c'est vrai qu'il a jugé durant la campagne électorale qui nous a vus s'affronter, c'est la démocratie, que la ville de Toulon est une ville qui construit, qui bétonne, bétonne, bétonne... Vous avez eu tous les mêmes campagnes, hélas, et de notre côté, on nous pénalise lourdement parce qu'on ne construit pas assez de logements...

Monsieur Navarranne, je ne vous ai pas interrompu. Apprenez à travailler collectivement. Allez, je suis sûr que vous allez y arriver.

Donc, il faut trouver ce juste équilibre.

Chacune des douze communes devient de plus en plus attractive ; si l'on devient plus attractive, c'est que la qualité de vie s'améliore et que nous donnons des services à toutes les populations, c'est que notre économie se développe, c'est que la jeunesse revient dans nos villes métropolitaines, sur notre territoire, avec l'Université qui grandit ! Ces jeunes, il faut les loger, ces familles qui arrivent et qui, dans chacune de ces communes, profitent du dynamisme qu'on insuffle, il faut les loger. En plus il y a les logements sociaux, donc, voilà cet éternel débat où nous serons toujours les bétonneurs alors que, mais j'aurai l'occasion de le dire et j'ai eu l'occasion de le dire, j'ai rencontré l'ensemble des maires du département la semaine dernière, on a tous le même souci de juste équilibre. Préserver nos atouts naturels qui sont exceptionnels et développer parce qu'il faut de l'emploi, il faut de la vie, il faut de l'activité. Il est là le débat. M. Navarranne n'a jamais été élu décisionnel, maire ou adjoint dans une commune, il ne peut pas connaître ce débat que nous avons au quotidien. Il est facile lorsque l'on est dans l'opposition de dire : « Vous êtes des bétonneurs ». C'est autre chose.

Sur les transports, vous allez voir, on va passer des délibérations, mais effectivement, on n'a pas eu la même idée. Je ne vais pas revenir sur vingt ans de débats, les raisons pour lesquelles on ne fait pas le tramway, les raisons pour lesquelles on fait le BHNS. On est à l'heure et en 2024 le BHNS circulera. Vous le verrez.

Alors, M. Navaranne nous donne, cher collègue maire de La Garde, des leçons de solidarité. Il nous dit : il faut être solidaire avec le maire de La Garde. Nous le sommes pleinement, Monsieur Navarranne ! Si vous savez l'état d'esprit qu'il y a entre les 12 maires, on n'a pas de leçon de solidarité à recevoir de vous. Commencez à imprégner cette solidarité dans les idées que vous défendez et oui, peut-être qu'avant de donner une leçon aux autres, il faut se regarder. On est solidaires. Je suis solidaire du maire de La Garde, je suis solidaire du maire du Revest, je suis solidaire du maire d'Hyères ! On se réunit trois fois par mois en Bureau, on discute de nos problèmes. M. Navarranne dit : « Mais pourquoi la Métropole n'a pas pris la falaise ? » C'est un dossier communal ! Monsieur le maire de La Garde ne vient pas prendre mes dossiers communaux. C'est le maire de Toulon qui s'en occupe. Le

mairie du Revest s'occupe des dossiers communaux du Revest, par contre la Métropole est partenaire sur la falaise, Monsieur Navarranne. N'essayez pas de dire « le courageux maire », ils sont tous courageux, les maires, et la métropole est solidaire. La métropole participe à la remise en état de cette falaise parce que c'est un dossier communal, parce que la métropole n'a pas la compétence de la falaise, parce que c'est de la commune. Le fait de se réunir en métropole ou en communauté d'agglomération n'enlève pas l'identité, la spécificité et le travail d'une commune. Vous seriez le premier à dire : maintenant, il y a un grand maire, c'est le président de la métropole qui s'occupe de tout. Je ne m'occupe de rien dans les communes, je suis là pour aider mes collègues maires. Voilà la différence, elle est là. Aucun problème sur la solidarité entre le maire de La Garde et le maire de Toulon, croyez-moi.

Gilles, je te laisse la parole maintenant.

M. VINCENT.- Monsieur Navarranne, la falaise, c'est la falaise de Massacan. Je ne sais pas si vous savez ce que veut dire Massacan ? C'est un gros rocher et à l'époque, quand on a commencé à regarder ce que l'on pouvait faire sur cette falaise, on s'est très vite aperçu que c'était la commune qui devait porter ce dossier, très simplement parce qu'il y avait une compétence communale que nous n'avions pas sur des risques notamment des maisons qui étaient au-dessus. En revanche, on s'est occupé au niveau de la métropole de ce qui se passait en bas, on a fait un certain nombre d'études pour protéger éventuellement les gens qui seraient sur la plage, dont nous, nous avions à l'époque une partie de compétence puisque le sentier du littoral passe à cet endroit. Donc, effectivement, c'est de concert que l'on a travaillé sur cette falaise de Massacan qui est d'ailleurs magnifique, Monsieur le Maire de La Garde, je la vois tous les jours.

Et puis, sur la prévention, s'il y a un bel exemple, c'est celui des Salins d'Hyères, monsieur le maire d'Hyères, où l'on a pris les devants et où l'on a tenu compte des risques de submersion, mais je dirais aussi d'inondations du côté du village des Salins. En accord avec le maire d'Hyères, nous avons fait des aménagements pour protéger le village des Salins demain des risques de submersion, peut-être au détriment dans 50 ans ou dans 100 ans de l'espace naturel qui est derrière, on verra si l'on a choisi la bonne solution, mais il y a bien une réflexion sur le changement climatique, ses risques, et on a fait ce qu'il fallait avec le Conservatoire du littoral, tout en respectant les directives que nous imposait l'État à travers la DREAL. Quand aujourd'hui, je vais sur le site, je rencontre de nombreux Hyérois, mais pas que, des gens de toute la métropole qui viennent se promener sur le sentier du littoral et qui saluent les travaux qui ont été réalisés à la fois par la ville d'Hyères depuis des années pour préserver ce site et ensuite par la métropole qui aujourd'hui a fait les travaux nécessaires. C'est un très bel exemple qui est d'ailleurs cité au niveau national.

M. LE PRÉSIDENT.- Je retiens une chose : Gilles a dit, lorsqu'il a parlé des Salins, et nous y tenons, « en accord » avec le maire d'Hyères. La Falaise « en accord » avec le maire de La Garde. Le maire est quand même la personne qui est chargée de responsabilité dans sa commune et ce n'est pas la métropole qui va gérer la commune d'Hyères ni la commune de La Garde.

C'est très important ce « en accord » avec le maire. Après, chacun avec ses compétences, nous essayons de mettre en place des moyens pour essayer de trouver des solutions.

Vous allez voir, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, quel est notre esprit, il n'a pas changé, c'est l'esprit de 2002, c'est l'esprit de solidarité.

Monsieur le Maire de La Garde, tu as la parole.

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux simplement rassurer notre collègue, M. Navarranne. La commune de La Garde est loin d'être isolée, elle a le concours de l'État et de toutes ses collectivités, y compris la métropole, dans non seulement les phases préparatoires. Les phases d'études et les phases administratives qui ont été très exigeantes, et la métropole a toujours été présente. Je salue d'ailleurs le travail qui a été accompli sur ce dossier - qui dure depuis très longtemps - avec la DGS et avant même, quand elle était DGAS, sur ce dossier. Évidemment que le partenariat financier a été mis au point et chacun prendra sa part. Je tiens à signaler que d'ores et déjà, la Région a répondu favorablement à la hauteur de la subvention demandée, et les autres vont suivre, bien sûr, parce que, effectivement, la commune de La Garde avait besoin de soutien et elle l'a obtenu.

Je précise pour finir que le nom exact n'est pas la falaise de Massacan, mais la falaise de la Terre promise. Je vous en remercie. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est tellement plus joli la Terre promise. Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Vous avez la parole, bien sûr. Merci.

M. LEROY.- Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, je n'ai pas eu l'occasion de comparer le développement durable, je n'étais pas là l'an dernier pour le rapport de la métropole, mais au niveau de la ville de Toulon, il y a eu des améliorations certaines dans le rapport du développement durable entre le rapport de 2020 et celui de cette année : moins de remplissage et des choses plus concrètes. Espérons que cette amélioration indispensable continue de manière au moins linéaire chaque année, sinon exponentielle, et qu'elle soit suivie par toutes les communes de la métropole.

Je ne vais pas recommencer un discours général pour votre bonne conscience, je vais juste vous donner quelques exemples possibles d'amélioration, trois.

Je commence par celui qui me choque le plus : comment mettre dans le développement durable le développement de la 5G ? Mon métier utilise l'ordinateur ; la fibre et la 4G me suffisent amplement pour tout mon travail nécessitant pourtant de bonnes ressources réseau. Pour qui est nécessaire cette 5G ? Peut-être pour les jeux en ligne extrêmement gourmands. Est-ce

une raison valable pour développer cette technologie, implanter de nouvelles antennes énergivores jusque dans les zones Natura 2000, comme le Plan du pont ? Et en plus, cela ne rapportera rien aux collectivités. Je ne vois vraiment pas l'intérêt de se précipiter vers cette technologie.

Deuxième point. Vous parlez de la culture dans le développement durable ; vous savez que je suis passionné de spectacles vivants et d'expositions, persuadé que les arts sont un bon levier pour l'éducation. J'aurais du mal à aller contre tous les beaux projets cités. Je m'inquiète pour les plus petites structures, comme le Comedia à Toulon qui semble menacé de fermeture. Les théâtres de quartiers ou de petites communes sont essentiels. Merci de ne pas les oublier, même s'ils n'ont pas le même rayonnement que nos scènes nationales.

Troisième exemple. Je regrette que l'on ne parle pas de la gestion du bruit. Un rapport réalisé par le Conseil national du bruit et l'Agence de la transition écologique, l'Ademe, publié au mois de juillet de cette année, en donne la mesure. Selon ce document, le coût social du bruit en France est de 156 milliards d'euros annuels, une somme astronomique supérieure à ce que coûte la pollution atmosphérique, plus de 100 milliards d'euros, selon un rapport sénatorial de 2015. Supérieur également au coût du tabac, 120 milliards d'euros par an. Le bruit est ainsi responsable de la perte, uniquement en France, de 950 000 années de vie en bonne santé. 25 millions de Français et Françaises sont exposés à des niveaux sonores nocifs. 68 % des dommages sont induits par le bruit des transports, catégorie où la route se taille la part du lion avec 75 % des dégâts. L'essentiel de la gêne vient d'un petit nombre de véhicules très bruyants, certains camions, certains bus thermiques et des deux roues. Monsieur Macron a annulé un décret instaurant un contrôle technique obligatoire sur les deux roues, mais au niveau de la métropole, peut-être devriez-vous prévoir d'installer ces radars antibruit qui sont en cours de test à Nice et dans sept autres communautés.

Il y a beaucoup d'autres exemples d'actions possibles. Je ne vais pas aujourd'hui vous en faire un inventaire à la Périclès, je vous en donnerai d'autres idées à d'autres occasions. Mais ce qui me plairait le plus serait que vous les proposiez vous-même. Merci d'avance.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, cher Monsieur.

Vous parlez de la 5G ; ce n'est pas nous qui l'installons. Ce sont des opérateurs qui proposent une évolution du numérique. Effectivement, vous dites qu'elle n'est pas indispensable, en revanche, je peux vous assurer que je reçois bon nombre de courriers de mes concitoyens qui me disent : « Pour quelles raisons à Toulon n'avons-nous pas la 5G alors que d'autres l'ont ailleurs, Monsieur le Maire ? » Alors que les choses se mettent en place, je vous rassure, sans aucun argent public, bien au contraire, puisque ce sont les opérateurs qui versent des redevances aux communes.

Vous avez parlé, et j'en parlerai dans le débat d'orientation budgétaire, mais le débat sur le rapport de développement durable doit primer au DOB. Vous avez parlé de l'aide culturelle, de l'aide aux petits théâtres ; là aussi, on est

exemplaire. Vous allez voir que malgré les difficultés notre premier objectif est de maintenir le soutien à la vie associative, qu'elle soit culturelle ou autre. Nous n'avons pas touché un centime de cette vie associative. Vous citez un cas qui nous concerne, nous les Toulonnais, le Comedia ; sachez que l'aide de la métropole, la seule métropole, est conséquente puisque nous versons 65 000 € par an et que nous continuons à la verser. Maintenant, le Comedia est abrité dans un site privé, donc tout est en vente. J'ai alerté la ministre de la Culture sur le maintien d'une structure culturelle là, après ce n'est pas la Ville qui va décider là aussi, mais l'aide au Comedia ne se dément pas. Je vous le dis, c'est un théâtre de quartier de qualité et nous y sommes très attachés et depuis très longtemps. Les collectivités l'aident, la Métropole, le Département, la Ville, et donc le soutien aux structures culturelles associatives est important. Merci, Monsieur.

Jean-Pierre, bien sûr.

M. GIRAN.- Monsieur le Président, sur la 4 ou la 5G ou demain la 6G, on a quand même une préoccupation, c'est la loi. La loi est totalement dérogatoire et permet aux opérateurs de s'implanter où ils veulent, quand ils veulent et comme ils veulent. C'est d'autant plus facile pour eux quand ils s'installent sur un domaine privé et c'est vrai qu'il y a parfois une façon de séduire le propriétaire privé quand on est opérateur, mais c'est insupportable pour la commune. Je partage un peu votre sentiment dans la mesure où nous ne pouvons rien faire, c'est-à-dire que c'est une maximisation des antennes sans contraintes d'environnement et on peut vous la planter au milieu des Salins d'Hyères, je caricature, vous ne pouvez rien dire. On a attaqué 25 fois au Tribunal Administratif, on a perdu, tous les privés qui font des recours perdent. Il faudrait absolument qu'une évolution de la loi dise au minimum que le permis de construire doit satisfaire à un minimum d'insertion environnementale. Là, on nous demande simplement de vérifier si la dalle au sol n'est pas trop haute. Rien ! Par contre, cela peut faire 24 mètres de haut en plein espace naturel à préserver, en particulier ceux qu'a cités notre ami Gilles Vincent, il n'y a rien à dire. Circulez, y'a rien à voir.

C'est d'autant plus puissant de la part des opérateurs que s'ils ne satisfont pas aux objectifs qui sont fixés par l'État, ils ont des amendes considérables, donc il y a une sorte de boulimie permanente et on ne sait plus comment faire pour résister à cette boulimie, que ce soit à la Bayorre, à La Crau, au Plan du pont ou ailleurs. Là, véritablement, j'appelle de mes vœux que, collectivement, nous fassions pression un peu sur l'État pour que ce ne soit pas le seul sujet qui soit affranchi des contraintes environnementales.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, et pression sur les parlementaires parce que la loi, et tu es bien placé pour le savoir, toi comme moi, Jean-Pierre, la loi se fait au Parlement. Après, il est simple de mettre le maire au centre de toutes les préoccupations des concitoyens. Nous le savons, le tout, c'est de bien faire comprendre que nous ne maîtrisons rien dans la mise en place de ce progrès.

Mes chers collègues, vous me donnez acte que le rapport sur le développement durable a eu lieu ? Je vous en remercie.

Il est pris acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Je vais demander à Gilles de poursuivre la 36.

Arrivée de Mme LAPORTE ayant la procuration de M. ROUX B.

N° 21/11/36 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2020

M. VINCENT. - Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit du rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets. C'est un peu, je dirais, la même chose que le rapport développement durable, mais sur les déchets. Au préalable, je voudrais vous rappeler que pour gérer les déchets, il y a deux entités : une entité qui va être responsable de la collecte en général et d'une partie des déchetteries, c'est la métropole, derrière, nous avons une autre entité qui va traiter une partie de la collecte, mais la collecte sélective, et une partie des déchetteries, c'est le traitement des déchets que nos administrés amènent en déchetterie. Pour le traitement général de nos déchets, c'est un syndicat intercommunal qui regroupe non seulement la métropole, mais deux autres communautés d'agglomération et une communauté de communes.

Sont présentés dans ce rapport des chiffres qui intègrent à la fois la collecte organisée par la métropole et à la fois le traitement organisé par le Sittomat. On ne va pas analyser tous les chiffres, mais il y a quelque chose qui est important, c'est que lorsqu'on a effectué un tri de nos déchets, lorsqu'on a amené nos déchets en déchetteries, il reste ce qu'on appelle des ordures ménagères résiduelles. Nous ne sommes compétents, que ce soit la métropole ou le Sittomat, que sur les ordures ménagères et les assimilés produits par les entreprises. Je vous rappelle qu'on a voté la dernière fois la redevance spéciale pour tout ce qui est déchets assimilés d'entreprises que nous collectons et traitons pour les entreprises. Ils sont comptabilisés dans les OMR.

Quand vous regardez le rapport, vous pouvez vous apercevoir que petit à petit, chaque année, nous diminuons les OMR (ordures ménagères résiduelles) ; c'est ce que nous amenons à l'usine de valorisation énergétique de nos déchets. C'est important que ça diminue chaque année. Mais j'attire votre attention dans le rapport sur une étude qui a été réalisée à l'époque par le Sittomat et qui donne les caractérisations des déchets ménagers de ces OMR. Force est de constater que nous trouvons encore des papiers, à peu près pour 8 %, du carton pareil, des textiles 5 %, des plastiques 14 % et surtout du verre 6 %. Cela veut dire qu'il faut encore et encore sensibiliser nos administrés parce que cela représente à peu près un tiers de ces OMR.

Nous devons encore travailler et travailler pour dire à nos administrés : « Ne jetez plus à la poubelle des objets qui se recyclent ». Le verre est techniquement épouvantable parce que le verre, on va le mettre à l'usine d'incinération, une bouteille en verre, on va la chauffer à 900 degrés et après, on va le refroidir. On va capter de l'énergie qui pourrait être transformée en électricité ou en chauffage, puisque je rappelle que l'on chauffe les bâtiments à La Beaucaire et à La Seyne et une partie de ce verre va capter cette énergie. Donc, c'est vraiment, excusez-moi le terme, nul de mettre du verre dans nos ordures ménagères. On a vraiment un travail important à faire.

Ce rapport vous démontre aussi que chaque année, petit à petit, nous augmentons quand même le tri. C'est une bonne chose. Au 1^{er} mars de l'année prochaine, normalement, nous passerons en extension de consignes de tri. Vous tous qui triez, nous tous qui trions, nous n'aurons plus besoin de réfléchir à ce que l'on met dans la poubelle jaune ou dans la poubelle du plastique. Dans trois ans, quand on aura construit notre centre de tri, on mettra dans une seule poubelle, mais à partir du 1^{er} mars, on va mettre tous les plastiques, on n'aura plus besoin de réfléchir à « est-ce que je ne mets que la bouteille ou est-ce que je mets tous les films plastiques ? » Au 1^{er} mars, vous mettrez tous les plastiques dans la poubelle du recyclable et donc, c'est un geste de tri qui va être simplifié. On va moins amener d'objets qui ont un potentiel recyclable à l'usine d'incinération et donc j'espère que l'année prochaine, quand on présentera le rapport 2021, on verra déjà une diminution de ces ordures ménagères recyclables.

Puis vous dire que cette année 2020 a été une année particulière, puisque nous avons constaté qu'il y a un changement d'habitudes alimentaires de nos administrés. Je pense que ce qui est valable dans la métropole l'est sur l'ensemble de la France. Nos administrés ont mangé différemment pendant les périodes Covid. C'est une bonne chose parce qu'on a retrouvé moins d'emballages et puis, il faut aussi le remarquer, les entreprises ont moins produit et donc on a retrouvé moins d'assimilés. C'est la raison pour laquelle, quelque part, on diminue sur les papiers et cartons. Mais comme je vous le redis, en 2021, on va retrouver, j'espère, un pseudoéquilibre. Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire, il y a encore du travail !

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gilles.

Mes chers collègues, vous me donnez acte que le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés – année 2020 a eu lieu ? Je vous en remercie.

Il est pris acte présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2020

M. Charreton doit quitter la salle pour le projet 37, c'est-à-dire la convention Enedis. Gilles, tu poursuis.

N° 21/11/37 CONVENTION ENEDIS EN APPUI AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une convention en appui au contrat de relance et de transition écologique, mais dans ce cas c'est énergétique, de la métropole, convention signée avec Enedis. Ce sont des conventions qui sont signées dans toute la France, et j'étais notamment hier à Paris au Ministère pour évaluer tous ces contrats que l'on appelle des CRTE (contrats régionaux de transition écologique ou énergétique). Il faut rappeler qu'Enedis gère le réseau de distribution électrique, et donc Enedis entend contribuer activement à la transition écologique et énergétique au cœur des territoires et ainsi accompagner, en tant que partenaire de proximité, les projets de transition écologique de notre métropole.

Enedis s'engage dans la phase de construction de l'état des lieux écologique, mais aussi du suivi et de l'évaluation des actions engagées reposant sur trois axes stratégiques :

- si nous n'avons pas notamment les chiffres de consommation, si nous ne les avons pas finement, nous ne pouvons pas faire des actions qui vont contribuer à la transition écologique. C'est l'un des premiers points. Ensuite, nous ne sommes pas tous des spécialistes, nous avons aussi besoin qu'on nous conseille sur de bonnes pratiques de telle façon que l'on consomme moins.

- Deuxièmement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air en agissant prioritairement sur le secteur de la mobilité. On en discute maintenant, mais depuis des années, tout le monde sait que la mobilité, c'est 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Je rajoute que ce sont nos habitations, nos logements qui représentent à peu près aussi 30 % et si nos logements amènent ces gaz à effet de serre, c'est uniquement par le chauffage, parce qu'ils sont mal isolés, parce qu'on n'a pas pris le bon chauffage et donc avoir un partenaire qui peut nous conseiller sur un certain nombre d'actions pour diminuer ces gaz à effet de serre dans le cadre du logement, c'est important.

- Enfin, la réduction de la vulnérabilité au changement climatique, notamment pour la gestion de crise et la résilience des réseaux. Vous avez vu qu'à chaque fois que nous avons un effet climatique important, en général, ce sont les câbles électriques qui sont en première ligne et l'on met après des mois et des mois à retrouver cette énergie. Pour certains qui ne se chauffent qu'à l'électricité, aujourd'hui, c'est important.

La présente convention a pour but de définir et regrouper l'ensemble des actions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Gilles. Monsieur Leroy, vous avez la parole.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais profiter justement de ce que vous disiez pour, si possible, demander qu'à chaque fois qu'une voie est refaite, on enfouisse les réseaux électriques, téléphoniques et fibres.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Leroy, je vous assure d'une chose : depuis que l'on fait des réseaux, des places, des rues, on enterre systématiquement les réseaux. C'est la première des missions d'une collectivité et je crois que l'ensemble des maires le fait. C'est notre priorité numéro un. Je vous assure, je vous rassure.

M. LEROY.- J'ai vu des voies refaites dans mon quartier où l'on a plus l'impression d'être dans le...

M. LE PRÉSIDENT.- Si on replaque le goudron sur la voie, mais quand on refait une voie, on travaille d'abord le sous-sol avant de travailler la surface. Après, quand on replaque une chaussée, bien sûr qu'on ne creuse pas, mais systématiquement, j'ai fait 90 rues et places dans la ville qui est la vôtre, et systématiquement, nous avons refait tous les réseaux, tous les réseaux qui en avaient bien besoin d'ailleurs, des réseaux d'assainissement qui dataient de 40 ans ou de 50 ans, des réseaux d'eau. C'est la priorité. Mais je vous rassure, j'espère.

M. LEROY.- Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Après, peut-être que, comme je vous le dis, lorsqu'on refait une chaussée sommairement, là, c'est différent. Merci, Monsieur Leroy.

Je mets aux voix ce rapport 37, mes chers collègues. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 -
M. CHARRETON**

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté et je vous en remercie.

Merci, Gilles.

Départs de M. VINCENT donnant procuration à M. FALCO, de Mme CHAMBON donnant procuration à M. BONNET et M. COLIN donnant procuration à Mme BICAIS.

N° 21/11/2 PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - DÉBAT

M. Le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, on arrive au débat d'orientation budgétaire qui est un exercice quand même important et essentiel, puisqu'il va nous orienter sur la préparation du budget 2022. Alors, ce débat d'orientation budgétaire arrive pour la métropole, comme dans les 36 000 communes de France ou d'autres collectivités qui ont subi les mêmes problèmes, à un moment où l'on subit une crise qui n'a pas son équivalent dans notre histoire.

Des impacts importants tout d'abord pour la vie de nos populations et on pense malheureusement à tous ceux qui nous ont quittés durant cette période à travers cette crise et ce terrible virus, et des impacts importants pour la gestion des collectivités : arrêt de l'économie et de nombreuses dépenses imprévues. Nous disions, les maires, que nous sommes tous restés debout, mais nous sommes restés debout avec les moyens que nous avons, en essayant de faire au mieux pour l'intérêt général et l'intérêt de nos concitoyens.

Dépenses imprévues, perte de recettes, car lorsque l'on a tout naturellement pris des décisions qui s'imposaient sur les recettes publiques, lorsque l'on fait le point financier, vous savez, deux colonnes qui s'équilibrent, il manque énormément de recettes à cause de cette période. Effet de la crise sur la vitalité économique, c'est ce que nous constatons.

Qu'est-ce que l'on peut constater d'abord avant de faire ce débat d'orientation budgétaire ? On a l'habitude de les faire, mais on a l'habitude de les faire sur le résultat d'une année. On dit ce qui va, ce qui ne va pas, ce qu'il faut améliorer, mais on a des données précises. Aujourd'hui, au moment de faire ce rapport d'orientation budgétaire, mes chers collègues, on n'a pas de lisibilité, on n'a aucune lisibilité, on a des éléments qui sont autant d'interrogations parce que tout cela n'est pas chiffré. Avant de faire la balance financière, encore faut-il avoir des chiffres exacts. On le dit souvent : un et un, cela fait deux, deux et deux ça fait quatre. Là, on n'a pas les chiffres, on n'a pas les résultats encore, on n'a que des incertitudes. Dans ces incertitudes, notre choix, la première de nos actions, ce sont les équilibres financiers. Voilà, on va de toute manière présenter un bilan, on va présenter des équilibres financiers dans chacun de nos bilans.

Alors, qu'est-ce qu'on fait là ? On prépare 2022. Nous le savons tous, c'est en 2022, mes chers collègues, que nos ressources seront le plus impactées par la crise. Voilà trois raisons qui me permettent d'expliquer cette crainte.

- La persistance de la crise sanitaire – et, mes chers collègues, on se rend compte que chaque fois qu'on pense que l'on va s'en sortir, on s'y replonge – va pleinement toucher la fiscalité économique, obligatoirement.
- Deuxièmement, nous allons supporter les impacts de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, l'État a choisi de compenser cette perte de recettes par une fraction de la TVA, mais admettez, mes chers collègues maires, nous qui avons l'habitude de gérer ce type de recettes, que cette compensation n'aura pas la même dynamique dans chacune des communes, au gré de la volonté des maires qui avaient la taxe d'habitation. Il faut que nous le prenions en compte.
- Et du côté des dotations, mes chers collègues, c'est un constat que nous faisons : la dotation globale de fonctionnement poursuit sa lente décrue amorcée depuis plusieurs années alors que nous étions habitués, chaque fois que l'on faisait un budget, on se disait : on met dans la dotation globale de fonctionnement 2 %, 2 % de positif. Là, c'est la décrue qui continue.

Voilà les raisons qui nous rendent craintifs.

A l'inverse, pour supporter les effets de la crise, nos charges, toujours les deux colonnes, connaissent une hausse inévitable : les charges courantes, mes chers collègues, liées à la flambée des prix, au coût des fluides, on le vit au quotidien, au coût des matières premières, au manque des matières premières ! Les charges de personnel : on ne fait pas d'usine à gaz, on ne l'a pas faite, on a le personnel qui nous permet de travailler, mais vous savez très bien là aussi que ces charges sont impactées par le glissement vieillesse technicité et que c'est plus 2 % chaque année.

Alors, malgré tout cela, malgré les craintes, certes, on a des devoirs, le devoir de maintenir l'activité, le développement, le devoir de maintenir un investissement soutenu. Mes chers collègues, on parlait de solidarité, mais c'est l'esprit de notre intercommunalité ! Quand on s'est regroupé en communauté d'agglomération, quand on est devenu métropole à 12 communes, l'investissement, l'équipement, le développement de nos communes, cela a été un pacte moral. On l'a passé en 2002 et il n'a pas failli ce pacte moral. Vous pouvez interroger tous les maires qui se sont succédé. Ce pacte moral n'a pas failli et, croyez-moi, mes chers collègues, on va s'efforcer de faire perdurer cet esprit parce que c'est aujourd'hui la seule solution.

Pour faire perdurer cet esprit, qu'est-ce qu'il nous faut ? Il nous faut des moyens et les moyens on ne peut les obtenir qu'à travers une situation financière passée heureusement saine qui nous a permis de dégager une épargne. Vous allez voir que dans tous les budgets qu'on va préparer dans chacune de nos collectivités, on aura tapé dans l'épargne pour compenser les pertes dues à cette crise. Je le vois pour ma commune, on aura le débat d'orientation budgétaire dans ma commune. Je le travaille. Je travaille en amont, car, quand on est maire, on essaie de voir ce qu'il y a dans les deux

colonnes, et au centime près l'épargne sera amputée de la part des charges dues à la crise sanitaire, au centime près !

L'épargne, cette épargne qui, comme je le dis souvent, nous sert à investir, cette épargne ô combien essentielle et importante, cette épargne, c'est la bonne gestion : deux colonnes ! Chaque année, on épargne. Si on épargne, c'est parce que l'on essaie de bien équilibrer et de bien gérer. Elle est essentielle et elle va nous permettre aussi de ne pas alourdir la dette. La dette, il faut en parler. Bien souvent, on en parle, bien souvent on nous dit : « Monsieur le Maire, vous avez la dette de la quatrième ville la moins endettée de France, mais la métropole ? » Eh bien voilà ! La métropole, mes chers collègues, c'est la troisième des grandes métropoles françaises, des 22 grandes métropoles françaises c'est la moins endettée de France. Voilà, c'est donc le travail qui est fait dans les communes, cet esprit des maires qui fait que l'on se réunit, on travaille, on prend les décisions, on avance dans le même esprit que celui qui était celui de 2002, surtout de solidarité. Équiper, faire avancer : aujourd'hui, cette métropole avance, elle est devenue déjà grande métropole et elle a des atouts. Oui, notre dette, c'est le ratio pour la métropole à 924 € par habitant. Le ratio moyen des grandes métropoles françaises, c'est 1 507 € par habitant.

Mes chers collègues, nous devons aussi durant cette crise, essayer de ne pas faire supporter à nos concitoyens et à nos entreprises la double peine. C'est la raison pour laquelle nous allons essayer de ne pas augmenter la tarification des services, nous allons nous y employer et, dans la mesure du possible, croyez-moi, quand on voit ce pouvoir d'achat qui flambe, de maintenir nos taux de fiscalité. Pour cela, vous le savez, on en a parlé lundi en bureau, mes chers collègues maires, le pacte financier et fiscal qui doit être voté d'ici la fin de l'année devra répondre à ce défi métropolitain. On y travaille. Des réponses fortes seront apportées pour donner à la métropole ses moyens et ses ambitions sans impacter la vie de la commune qui est quand même importante et essentielle.

Oui, on va construire ensemble dans le temps, car les enjeux sont importants. Mes chers collègues, TPM aujourd'hui est la métropole du Var. Nous le savons. On parle de collectif, on parle de responsabilité, on parle d'union. Cet esprit a toujours été le nôtre, on le dit, c'est rassemblés que nous sommes forts et efficaces. Alors, chaque commune a ses atouts. Chaque maire a son caractère. Chaque commune a son histoire propre, mais pour faire un grand territoire compétitif, c'est ensemble que nous le faisons et ce sera l'esprit de ce pacte. L'esprit de ce pacte, ce sera toujours continuer à développer, investir, améliorer la qualité de vie, la cohésion de notre territoire dans la spécificité de chaque commune. Et, mes chers collègues, oui, notre objectif, c'est l'intérêt général. Chaque fois que nous prenons une décision elle va dans l'intérêt général. Quand on prend une décision pour une commune, que ce soit aux Salins ou à La Garde, on le prend dans l'intérêt général, celui de nos populations et de notre territoire.

Alors, chers collègues, craintes, discours de prudence, mais, croyez-moi, on ne renoncera à rien en 2022. Nous ne renonçons à aucun projet. On va construire la métropole de demain, celle qui s'inscrit résolument parmi les

trois grandes métropoles de l'arc méditerranéen. On n'est complexés par personne. On n'est pas complexés à l'est par la grande métropole et nos amis niçois, et on n'est pas complexés à l'ouest par la grande métropole française parce que nous existons et que, on l'a vu, c'est nous qui donnons l'exemple à tout le département à travers toute notre politique. La politique économique, on en a parlé, on en parle, mais on est toujours le territoire qui, depuis 2013, crée le plus d'activité sur l'ensemble de la région ! Voilà !

Mes chers collègues, on pourrait parler de notre politique culturelle. On a une politique culturelle de très grande qualité. On a deux scènes nationales. On a Tamaris, la villa Noailles. On a ce conservatoire avec 70 disciplines, avec près de 3 000 élèves accueillis. On a su se rassembler là aussi. On accueille les élèves du Revest, comme les élèves de La Garde, comme ceux de Carqueiranne, ensemble ! Ils ont les mêmes disciplines, ils ont les mêmes professeurs. On a l'Opéra, mes chers collègues. On en parlera de l'Opéra, l'Opéra qui va fermer parce que l'on va faire des travaux importants. C'est le patrimoine, non pas de Toulon, c'est le patrimoine de la métropole.

L'écologie. On en a parlé durant les trois débats précédents. Mais oui, je ne connais pas un maire qui n'a pas comme préoccupation la préservation des atouts naturels. Le problème, c'est que pour nous l'écologie, ce n'est pas un parti, l'écologie, nous la pratiquons au quotidien. Quand on prend une décision, on essaie de trouver le juste équilibre parce qu'on nous dit : « Vous bétonnez, vous ne construisez pas assez », mais nos atouts naturels on les protège. On est fiers de nos atouts naturels. On nous a élus pour les protéger, donc l'écologie, on l'a fait au quotidien, mes chers collègues.

Voilà ce qui sera notre préoccupation sur le budget 2022 parce que cela a été notre préoccupation depuis que nous nous sommes rassemblés, oui. Ressembler non, rassembler oui, c'est un peu notre ligne de conduite.

Alors, je vais tout naturellement énumérer des éléments de notre stratégie financière, vous vous en doutez, avec des recettes de fonctionnement peu dynamiques. Cette année encore, je viens de le rappeler, on fait face à une nouvelle baisse du niveau de la dotation globale de fonctionnement. Elle s'élève à 45,7 M€ en 2022 et nous perdons, depuis 2018, 2 M€. C'est un peu comme les budgets communaux : quand on vous dit : « vous construisez trop », et que l'on a 3 M€ de pénalités parce qu'on ne construit pas assez, il faut les supporter et surtout dans les budgets de fonctionnement. Elle ne sera pas compensée cette baisse par le niveau de nos recettes fiscales, vous l'avez très bien compris, les recettes fiscales en progression, ce n'est pas à l'ordre du jour à cause de la crise.

Concernant la taxe foncière et la taxe d'habitation, je m'en suis expliqué. Les réformes en cours vont faire que TPM recevra désormais une compensation sous la forme d'une fraction sur la taxe sur la valeur ajoutée ; tout cela reste à confirmer par l'État. Nous espérons que produit à produit on soit compensé intégralement. C'est de l'ordre de 80 à 82 M€, mais il faut que tout cela soit confirmé. Mais je le disais, quand une commune fixait un taux de taxe d'habitation, elle avait une certaine dynamique sur cette taxe d'habitation. Aujourd'hui, on sera privé de cette dynamique.

Sur la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, GEMAPI, on va maintenir le montant et rassurez-vous, ce montant est entièrement investi. Les éléments climatiques sont imprévisibles aujourd'hui et on essaie, dans la mesure du possible, de préparer notre territoire à ces événements climatiques à travers la taxe GEMAPI.

Outre les recettes fiscales, vous savez très bien que le budget de la métropole est alimenté par le produit des services ; là, ces services n'augmenteront pas et ces recettes nous ont manqué en 2020. En 2022, on reconduira les tarifs.

Le produit de l'attribution de compensation versée par les communes sera identique en 2022. On ne le touchera pas, c'est-à-dire 12,2 M€.

Chers collègues, dans le budget de 2022, on va essayer de ne pas pénaliser le citoyen et de ne pas pénaliser les communes parce que les communes, ce sont les citoyens, tout simplement.

Alors, des dépenses de fonctionnement maintenant, parlons-en. Elles sont difficiles à contenir parce que, comme je l'ai indiqué, 2022 sera marquée par une augmentation inévitable de nos charges de fonctionnement. On ne maîtrise pas les charges à caractère général (les fluides, l'entretien, le carburant, les fournitures, l'eau, l'électricité), le niveau des dépenses va augmenter, indéniablement. Je pense qu'il augmentera entre 2 et 3 M€. Elles sont chiffrées à 87 M€ en 2021 ; on va supporter cette charge et cette charge sur les fluides, c'est l'ensemble des communes qui la supporteront.

Alors oui, nous avons, malgré la crise et les charges, comme objectif de toujours, je le disais, améliorer la qualité du service rendu à nos concitoyens. Vous savez, durant cette crise, il y a un élément qui a été important : on montrait du doigt très souvent les fonctionnaires, les communes, les services publics. Aujourd'hui, on s'est rendu compte qu'en restant debout, le reste à l'arrêt, que les services publics avaient retrouvé tout leur sens. Et ça, c'est très important, mes chers collègues, et ces services publics, il faut essayer de les maintenir, de les développer parce qu'ils sont au service du public.

Charges de personnel, j'en ai parlé.

Les charges de gestion courante, Monsieur Leroy, je vous tranquillise, on va maintenir un budget exceptionnel pour la métropole au niveau de la vie associative, qu'elle soit culturelle, sportive, sociale et autres. On va maintenir les charges au niveau de 2021 malgré tout ce que nous avons subi et on va y afficher 90 M€, comme les années précédentes.

Le versement de la dotation de solidarité communale fera l'objet d'une nouvelle répartition, tout simplement en application des critères légaux. Je crois que dans les CLECT, il n'y a pas d'autres mesures.

Alors oui, une épargne brute importante et une dette maîtrisée, c'est ce qui nous a permis de faire face aux dépenses passées et qui va nous accompagner dans les équipements à venir. Mes chers collègues, l'épargne

estimée à 45 M€ en 2022, là aussi, vous allez le vérifier, 50 M€ en 2021, 45 M€ en 2022, 5 M€ c'est ce que nous avons eu à dépenser en dépenses imprévues. Quand on a fait le budget 2020 ou 2021, on ne pouvait pas imaginer que sur l'ensemble du continent, l'économie allait s'arrêter. On ne pouvait pas imaginer que de confinement à confinement, la vie s'arrêterait. On a supporté, effectivement, comme je le disais, les charges imprévues sur la bonne gestion passée. Le contraire aurait été de dire : on va faire les emprunts, là, non, on avait une épargne importante, 50 M€, elle diminue de 5 M€. Vous connaissez les conséquences de cette diminution, mais elle restera importante, ce qui va nous permettre de continuer à équiper et à investir. Ne vous y trompez pas, c'est le but de la métropole.

Voilà, mes chers collègues, vous avez bien sûr la liste de nos investissements, des investissements soutenus. Ce ne sont pas des mots. L'objectif que nous nous sommes fixé avec mes collègues maires, c'est de le maintenir et, je vais même vous dire, d'essayer de l'augmenter, puisque l'on avait affiché 160 M€ d'investissement et d'équipement en 2021, on va essayer d'aller au-delà en 2022. On va avoir encore une incertitude, car on n'a pas les chiffres. Difficile de dire, mais l'objectif, c'est de l'augmenter, pas de diminuer. L'épargne a diminué parce qu'on a tapé dans l'épargne pour payer la crise, mais cet esprit qui nous a rassemblés, mes chers collègues, d'équiper, de faire avancer, de changer la métropole, de faire en sorte que chacune de nos communes supporte l'effet métropolitain va perdurer à travers ces efforts d'aménagement que nous allons faire et d'investissements.

Mes chers collègues, vous avez tout le détail des investissements que nous programmons dans tous les secteurs pour 2022. Vous vous êtes rendu compte qu'en matière de mobilité, on avance très fort avec les 46 M€ prévus, supérieur à ce que l'on avait prévu en 2021, puisque c'était 30 M€. On poursuit ces efforts d'équipement à tous les niveaux. On avance et on investit et on équipe.

Mes chers collègues, nous étions vendredi avec l'ensemble des maires du Var et chacun s'accordait à reconnaître que notre territoire était important et essentiel dans le paysage varois, qu'aujourd'hui, ce qui primait plus que tout, c'était la complémentarité et que ce qui était anormal, c'est que par rapport aux Bouches-du-Rhône et aux Alpes-Maritimes, le Var n'avait pas ce territoire ô combien important et essentiel qui donne l'élan et l'exemple. Quand ce territoire avance, c'est Bargème ou La Martre qui avance, fièrement, parce qu'on est avant tout varois, mes chers collègues. Le Var avait besoin de sa ville-centre, le Var avait besoin d'une ville-centre, le Var avait besoin d'une métropole, d'un esprit métropolitain parce que cela donne l'exemple.

On est ouvert ; notre but, c'est de grandir parce qu'hier, les communes étaient craintives autour de nous et aujourd'hui, on tape à la porte : quand est-ce que l'on pourra rentrer dans la métropole ? Voilà les questions qu'on nous pose. Voilà les questions que l'on se pose et on essaie de travailler en bonne intelligence avec l'ensemble des territoires varois parce que l'on est complémentaires. Qui nous parlait d'union ? Mais bien sûr ! Oui, je le répète, on ne se ressemble pas. Vous vous rendez compte si on se ressemblait tous ? Mais sur l'essentiel, on est complémentaires et c'est nous qui avons

donné cet esprit de complémentarité parce qu'il perdure depuis 2002, mes chers collègues, et on s'opposera à tous ceux qui viendront essayer de le perturber. Parce que tout simplement, c'est l'intérêt général, c'est l'intérêt général de nos populations. Finalement, c'est ce pacte moral ô combien important et essentiel que nous avons passé et on essaie de le faire partager à tous et avec tous, avec tous les gens qui veulent nous aider à travailler, ce qui est important et essentiel, mes chers collègues.

Voilà, mes chers collègues, les éléments que je souhaitais partager avec vous dans ce débat d'orientation budgétaire, dans un contexte complexe et incertain, vous l'avez compris. On a appris que l'humilité, l'entraide, la solidarité, le respect, l'écoute, le partage forgent notre territoire. Alors oui, chers collègues, d'une manière déterminée c'est ensemble que nous avons l'ambition de mener avec les budgets à venir ce territoire encore plus loin parce que ce territoire plus loin, c'est le Var et je crois que l'on est tous amoureux de notre département.

Je donne la parole à qui veut bien la prendre. Monsieur Navarranne, vous avez la parole, et le respect.

M. NAVARRANNE.- Merci, Monsieur le Président, je vais essayer de mettre autant de fougue que vous dans la présentation, et votre passion.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais vous savez, Monsieur Navarranne, et de manière respectueuse, la fougue, il faut l'avoir parce que la fougue on l'a si on aime. Le jour où je n'aurai plus cette envie et cette fougue, je me dirai : tu as bien changé et tu n'as plus ta place là où tu es. Donc, croyez-moi, à tous les niveaux, il faut de l'envie parce que la fougue, c'est ce que l'on a. Il n'y a rien qui doit nous rebuter, c'est-à-dire que les difficultés, on les affronte et on les affronte avec l'envie. Vous avez vu, Monsieur Navarranne, parce que vous êtes, comme moi, un supporter passionné de notre équipe ô combien emblématique, vous avez vu quand il n'y a pas la fougue ? Hein ? Et bien, quand il n'y a pas la fougue, ce sont les autres qui l'ont. Alors, continuons ensemble d'avoir la fougue. C'est un peu notre ADN. Et puis, vous savez, on a tous des couleurs politiques différentes, des sensibilités différentes, mais on est méditerranéen et quand on est méditerranéen heureusement que l'on a encore cette fougue. Cette fougue, c'est notre soleil, c'est le mistral qui souffle fort et donc, partageons cette fougue. Allez, chacun avec notre volonté et continuons à dire ce que nous avons à dire, mais vous avez commencé vos propos au début de notre assemblée par une remarque, mais si vous n'aviez pas fait la première remarque, il n'y aurait pas eu la deuxième remarque. Chaque fois que vous ferez la première remarque, il y aura la deuxième remarque, c'est comme ça, ça s'appelle la fougue. Ça, c'était l'intermède.

M. NAVARRANNE.- Mais je vois qu'aujourd'hui, vous tapez plus sur votre bureau que sur moi et ça, ça me réjouit.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, je n'en ai pas que sur vous, j'en ai en moi de la fougue. Allez, je vous cède la parole.

M. NAVARRANNE.- Je vous rejoins, il faut toujours de la fougue parce que quand il n'y a plus la fougue, on change l'entraîneur, et donc je comprends que vous la gardiez cette fougue.

Je suis tout de même heureux et satisfait.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vieilliss aussi, Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Comme tout le monde, hélas, on y passe tous.

Je me réjouis du rappel que vous avez fait, ce coup-ci, de la baisse, enfin je me réjouis non pas de cette baisse, mais du rappel que vous faites de la baisse des dotations de fonctionnement. Parce que, à défaut de ce que l'on peut parfois vous entendre dire ou entendre dire un certain nombre de nos collègues, l'État n'est pas au rendez-vous. Les collectivités locales l'ont été dans cette crise, mais l'État qui a imposé une surcote à la crise sanitaire déjà existante, et ce n'est d'ailleurs pas pour rien que le Conseil d'analyse économique vient de classer dans son indice de sacrifice la France 26^e pays sur 38 dans l'espace européen, un peu plus large que l'Union européenne, 26^e pays sur 38 à l'indice de sacrifice notre pays, la France. Cet État très souvent arrogant, atteint peut-être aussi de cécité, volontaire ou non, le président de la République hier soir n'a rien arrangé aux difficultés, aux craintes, au manque de visibilité que nous pouvons avoir. Cette baisse des dotations de fonctionnement qui est continue de la part de l'État et depuis trop longtemps, est effectivement à dénoncer parce que quand l'État dit « quoi qu'il en coûte », eh bien peut-être pas pour eux, mais pour les collectivités et pour les administrés, oui, ça nous coûte.

Effectivement la gestion financière, et vous le savez, sur laquelle on est en soi assez avare de critiques, la gestion financière loin d'être alarmante était plutôt positive, et l'épargne qui est dégagée permet d'absorber un certain nombre d'effets de la crise. Le « quoi qu'il en coûte » de l'État, c'est effectivement pour notre collectivité métropolitaine dans ce débat d'orientation budgétaire, eh bien, l'augure que l'on va prendre sur l'épargne pour compenser les efforts supplémentaires qui nous sont encore et encore demandés.

Les critiques que nous pourrions faire sont bien souvent les mêmes dans ces débats d'orientation comme dans les adoptions de budget : toujours la crainte depuis 2002 que les effets de la mutualisation ne se ressentent pas, ou trop peu. Effectivement, pour cette année, on va se dire que c'est compliqué de faire mieux en raison des difficultés inconnues, mais que l'on sait qui nous seront contraintes, mais c'est vrai que la mutualisation, par exemple, du personnel, je rappelle que dans ce débat d'orientation budgétaire, on nous redonne le chiffre de 2 378 personnes qui sont employées par la métropole. A coup sûr et depuis 2002, jamais aucune de nos communes et nos communes réunies n'ont pu diminuer leur masse salariale en nombre de fonctionnaires territoriaux ou de contractuels de la même sorte. C'est-à-dire qu'avec la création de l'échelon communautaire puis métropolitain, on n'a jamais réellement permis aux communes de diminuer le nombre de personnels, et pour cause, il était nécessaire de maintenir un service. Pour l'année qui vient, le service sera tout de même à augmenter. On le prend par les chiffres. La

ville de Toulon qui représente bien plus d'un tiers, mais moins de la moitié de la population métropolitaine, n'a pas diminué son personnel de manière aussi grande que ce qui l'augmentait proportionnellement au sein de Toulon Provence Méditerranée.

Quand vous parliez, Monsieur le Président, de ne pas faire subir à nos concitoyens, à nos administrés et en premier lieu d'ailleurs à ceux qui payent des impôts, la double peine, c'est effectivement une notion qu'il faut garder à l'esprit, parce que la double peine, ils la payent déjà. Ils la payent un peu de notre fait de ne jamais avoir, après la création de la part métropolitaine fiscale, de ne jamais avoir diminué les taux. Or, et vous connaissez tous le mécanisme : à taux constant, l'augmentation des bases fait que, y compris pour les parts locales (communales, métropolitaines), la taxe foncière, ou à l'époque la taxe d'habitation, augmentait un peu mécaniquement. Jamais on a diminué, ne serait-ce que de quelque zéro virgule quelque chose nos taux pour absorber un peu cette augmentation en valeur des taxes. Force est de reconnaître que pour l'année qui vient, et on l'avait déjà fait sur l'adoption du budget de l'année dernière, ce n'est pas forcément l'effort que l'on demandera parce que, compte tenu des incertitudes, le maintien des taux est tout au moins une forme de stabilité.

Avec la disparition de la taxe d'habitation, vous avez peut-être fait vous-même le constat sur votre taxe foncière, par exemple, le taux des syndicats de communes ; j'en parlais avec notre collègue Cavanna, dans la taxe foncière les syndicats de communes ont augmenté leur taux de près de 70 % pour compenser la disparition de la taxe d'habitation. Les syndicats de communes et leurs parts fiscales sont passés pour notre territoire de 2,61 à 4,43 %, soit plus 69,95 %. Ce n'est pas de notre fait. Nous ne sommes pas ici le syndicat où les syndicats de communes, mais tout de même notez que la part métropolitaine de la taxe foncière est à 4 %, c'est-à-dire que les syndicats de communes, par la disparition de la taxe d'habitation, ont été obligés, semble-t-il, mais on manque encore à cette heure d'information, de faire rajouter sur leur part initiale une part supplémentaire pour compenser la perte de cette taxe d'habitation. Pourquoi dis-je cela ? Parce qu'à l'échelon de notre Métropole et de notre union communale, eh bien, la double peine est déjà vécue par nos concitoyens, par nos administrés, par les gens qui sont fiscalisés, en l'espèce par les propriétaires, puisque ce sont eux qui sont assujettis à la taxe foncière. Effectivement, il ne faut pas toucher aux taux, à défaut en temps normal de les diminuer, nous consentons parfaitement à ce maintien des taux. On sait que les recettes fiscales seront donc en progression du fait de l'augmentation des bases, mais il est évident que nos concitoyens subissent déjà une double, une triple, voire une quadruple peine fiscale.

Enfin, on verra avec l'adoption du budget, mais dans ce débat d'orientation, nous consentons parfaitement aussi à trouver que le maintien des investissements est une nécessité ; il faut nous féliciter de cette capacité de pouvoir maintenir les investissements. Nous savons que là où l'État est démissionnaire, ce sont les collectivités territoriales qui prennent le relais très souvent d'ailleurs, en supportant le coût. Vous le dites vous-même, l'épargne

que l'on va devoir actionner est celle qui va nous permettre, nous collectivité, de payer les surcoûts de la crise que nous a, encore une fois nous tenons à le dire, imposés l'État. Il faut donc aussi avoir ce maintien des services et c'est pour cela, comme l'année dernière et dans les orientations sur lesquelles nous débattons pour le budget de l'année prochaine, oui, pour maintenir les services, qu'il faudra effectivement déroger à un certain nombre de règles. Je ne parle pas du contrat Cahors, mais même des règles morales sur lesquelles on souhaitait éviter d'être trop voraces, il faudra effectivement que les collectivités locales soient au rendez-vous en attendant peut-être aussi qu'à la tête de l'État, les choses changent. Je vous remercie.

Nous prendrons acte de la tenue de ce débat d'orientation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Navarranne, vous comprendrez bien que je ne participerai pas, dans cette assemblée, à un débat présidentiel ; nous aurons certainement tous et toutes tellement d'autres tribunes pour faire valoir nos choix respectifs. Vous savez, ici, mon choix, c'est le Var. Ça a toujours été le Var, d'ailleurs. Vous savez, je suis maire depuis fort longtemps et croyez-moi, quand je parle de l'identité communale ce n'est pas la réunion des communes qui nous fera effacer cette identité communale. Elle est importante. Elle est essentielle parce qu'on apporte chacun un atout. On apporte chacun quelque chose, on apporte chacun quelque chose de différent et c'est la base de ce qui fait notre union. Quand je parle de métropole, il n'y a pas un gros *truc* au milieu, il y a douze communes, toutes plus importantes les unes que les autres. C'est ça l'esprit métropolitain, certes, mais l'esprit communal demeure et c'est une bonne chose, croyez-moi.

Puis, je ne parle pas de débat présidentiel, mais je me rends compte que maintenant, quand je vois la palette des candidats qui postulent à quelque chose, leurs premiers mots c'est le territoire, la commune, le territoire, la commune : ah ! On existe. On existe de nouveau et c'est une bonne chose. Oui, ils ont bien raison parce que la politique, où qu'elle soit, elle se fait, elle se décide, certes à Paris, trop à Paris, elle se décide par les institutions, le Parlement, mais c'est sur les territoires que se façonne la France, mes chers collègues. Cette France, elle se façonne d'abord dans les 36 000 communes de France. C'est la plus belle des choses.

Monsieur Navarranne, deux réponses simplement à vos propos. Vous parlez de personnel ; non. Là aussi, un et un font deux : on a transféré à la métropole 1 400 agents des 12 communes qui ne pèsent plus sur le budget des communes. Après, chacun son budget, chacun sa manière de traiter son personnel. Libertés communales ô combien essentielles à l'heure où tout le monde ne parle que de liberté, cette liberté est essentielle.

Après TPM et la taxe foncière : on est dans la moyenne des métropoles françaises. On est complètement dans la moyenne des métropoles françaises et quand on additionne, tenez, on ne va prendre que notre commune, la vôtre et la mienne puisque l'on siège au même conseil municipal, quand je fais l'addition de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec le taux ville et le taux métropole, on est le 11^e taux le plus bas des villes-centres des 22 métropoles ! Vous voyez que l'on n'a pas exagéré en matière de fiscalité et

que l'objectif, c'est de maintenir cette fiscalité. Alors vous dites : oui, mais pourquoi on ne l'a pas baissée ? Parce qu'on ne pouvait pas ! Vous avez très bien compris avec les charges à supporter, avec les transferts de charges, et puis il faut trouver le bon équilibre, mais quand on affiche une moyenne fiscale, je crois que l'on respecte le contribuable. C'est ce que nous essayons de continuer à afficher.

Qui souhaite s'exprimer ? Jean-Pierre, bien sûr.

M. GIRAN.- Monsieur le Président, je voudrais souligner d'abord la qualité de la situation budgétaire de la Métropole qui est tout à fait exceptionnelle. Je crois que le mérite en revient à la rigueur de gestion qui a présidé, et cette rigueur, bien entendu, va demeurer.

Il faut rappeler un certain nombre de choses, me semble-t-il, qui caractérisent les collectivités ou les communes ou les métropoles. La situation est compliquée parce que nous, on ne peut pas être, par exemple, en déficit de fonctionnement. On assimile souvent la gestion nationale à la gestion locale, nous, notre premier combat, c'est de dégager une épargne parce que c'est interdit de ne pas le faire, au-delà de la vertu.

Deuxième obligation, on est en bout de chaîne, c'est-à-dire que l'on est obligé de respecter les normes qui sont définies au niveau national et qui sont rarement des normes qui nous permettent de faire des économies. C'est une grande différence avec la gestion de l'État qui, lui, définit des normes pour lui-même, mais adaptées au fonctionnement qu'il souhaite avoir. Et comme on est en bout de chaîne, on est aussi en bout de chaîne de tous les problèmes. La déclaration légitime du président de la République, hier, disant qu'il fallait un pass sanitaire pour les 50-64 ans et une troisième dose conduit beaucoup d'entre nous à ne pas fermer les centres de vaccination. C'est en bout de chaîne, et comme un ailier, Monsieur le Président, quand il reçoit la balle, quand il se tourne il n'y a plus que la touche et il est percuté. Nous, on va encore avoir cette difficulté parce qu'il faut assumer. C'est la solidarité nationale, c'est un devoir, mais c'est un moment que l'on remplit sans zèle excessif.

C'est vrai que l'on a beaucoup aidé les entreprises et c'est légitime, il fallait conserver l'activité. On a beaucoup aidé, et il fallait le faire, les personnes qui n'avaient plus d'emploi avec le chômage partiel. On a aidé tout le monde. On a un peu moins aidé les collectivités parce qu'elles sont en bout de route. C'est vrai que la baisse de la DGF est, de ce point de vue un peu symbolique. Il aurait été opportun, me semble-t-il, que pour cette année, elle soit stabilisée ou elle augmente un peu. Elle aurait pu augmenter, c'est vrai, ce n'était pas la longueur des routes, ce n'était pas tous les critères qui la font, mais s'il y avait eu une part de la contribution à la santé nationale que nous avons apportée, je n'y aurais vu pour ma part aucun inconvénient.

M. Navarranne dit : les taxes augmentent chaque année ; les prix aussi augmentent chaque année. Les taxes augmentent parce que les bases nationales augmentent du fait de l'inflation. Donc, en termes de pouvoir d'achat, c'est stable. Quand un taux d'imposition est stable, même si la taxe

augmente du fait de l'augmentation des bases nationales, l'impôt est stable. C'est ce genre de discussion permanente où on dit : elles augmentent. Heureusement ! Imaginez que les taux soient stables et que les taxes n'aient pas augmenté par rapport à il y a 30 ans, on serait ridicule. Mais bien entendu, si vous voulez, les prix ont été multipliés par quatre, donc on aurait eu une division par quatre du pouvoir d'achat des collectivités.

Le dernier point, là aussi, je me distingue de M. Navarranne, mais ce ne sera une surprise pour personne. Gouverner, c'est choisir. Quand j'entends dans une façon un peu tactique : « mais nous sommes d'accord, il faut augmenter les investissements, il faut baisser les impôts, il faut baisser l'emprunt », et alors ? Comment fait-on ? Je voulais quand même que vous entendiez comme on est rationnel et comme on est cohérent, à un moment donné, il faut faire des choix. Les choix peuvent être divers et variés, mais l'argent magique, comme avait dit l'autre, n'existe pas et donc les campagnes électorales ne justifient pas la démagogie. Il faut absolument savoir qu'à un moment donné, en économie, tout se paye et tout s'équilibre.

En tous les cas, encore mes félicitations pour la qualité de ces orientations.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Pierre, ces orientations, ce sont les nôtres, à 12. Vous le savez, il y a des débats. Effectivement, parfois, on n'est pas content. Heureusement. Si l'on arrivait tous à bouger la tête, comme ça, en disant... Mais non ! L'intérêt général prime et croyez-moi, ce souci de rassemblement est important et essentiel. On le voit bien. Cela nous a aidés à devenir ce que nous sommes et il faut continuer parce que c'est dans cette voie-là, de toute manière on n'a pas le choix, c'est la règle. Ne pas le faire serait contraire à la loi. Je ne revendique pas le bilan de la métropole. Ce bilan est partagé. C'est le nôtre, c'est le nôtre ! Sincèrement, je suis aussi fier de ce qui se passe dans une commune limitrophe à la mienne que de ce qui se passe dans la mienne, car je me dis que ce territoire, c'est le territoire qui montre l'élan et l'exemple. C'était ça le but. C'était le but. Après, chacun avec ses atouts, chacun garde ses atouts. Je l'ai dit, je le dis, je le redis : on n'est pas Varois si on n'est pas allé prendre un petit-déjeuner aux Salles-sur-Verdon. Je vous invite à le faire. C'est beau, c'est bien, mais on a besoin de développement, d'exemples, de vie culturelle, de vie sportive. Pour cela, ensemble, on est plus forts qu'isolés. On est toujours plus forts rassemblés qu'isolés.

Monsieur Boccaletti, vous avez la parole.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, je voudrais juste revenir sur votre début d'intervention où vous disiez que les prix des services n'augmentent pas et que la fiscalité n'augmente pas, que vous ne le souhaitiez pas parce que cela pénalisait les citoyens. Je me permets de rappeler ici qu'il y a cinq semaines maintenant, vous avez fait voter une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce que vous appelez vous lissage. En réalité, cela fait, pas pour tous les habitants de la métropole, mais pour une partie des habitants de la métropole, une augmentation pour certains allant jusqu'à 50 € par foyer entre 2022 et 2027. Donc dire que la fiscalité ou que les services n'augmentent pas, cela est faux.

Monsieur le Président, vous avez aussi indiqué que vous utilisiez l'épargne afin de payer les effets de la crise sanitaire ; comme l'a dit mon collègue Amaury Navarranne. Non, vous utilisez ce terme-là, mais il y a la réalité qui est que vous utilisez l'épargne pour simplement combler les carences de l'État, tout simplement, parce qu'un grand nombre de prérogatives, et c'est tout à l'honneur des collectivités et de la métropole qui ont pris des engagements pendant cette crise sanitaire, mais un certain nombre de prérogatives auraient dû être pris en charge par l'État. Tel n'a pas été le cas.

Vous ne voulez pas évoquer, vous l'avez dit tout à l'heure, les élections présidentielles, mais de dénoncer le retrait de l'État, cela n'est pas un débat présidentiel, et d'ailleurs, Monsieur le Président, moi qui siège dans cette assemblée depuis un petit moment, de par le passé, lors de la présentation du DOB, vous n'hésitez pas à critiquer le gouvernement. Apparemment, cette fois-ci, cela devient un peu plus compliqué.

Enfin, Monsieur le Maire d'Hyères, vous indiquez que, heureusement, si j'ai bien compris, que les taxes augmentent et qu'elles ne correspondent pas à celles d'il y a 15 ans. Le seul petit problème, et je peux entendre ce que vous dites, mais le seul petit problème, Monsieur le Maire, c'est que tout augmente, pas que les bases de la fiscalité, tout augmente (les loyers, les prix de l'essence, du gaz, l'électricité) sauf les salaires, donc, évidemment, c'est ce qu'expliquait mon collègue Navarranne, à un moment donné, on peut aussi, quand les bases augmentent, jouer sur le taux de la collectivité afin que l'on puisse maintenir une fiscalité à l'euro près et non pas aux taux, parce que c'est un peu facile de dire systématiquement : on n'augmente pas le taux de la collectivité. Je ne parle pas spécialement que de la métropole, de toutes les collectivités, mais derrière on sait que les bases augmentent et que donc la fiscalité augmente. Attention à ce genre de propos parce qu'il pourrait ne pas être entendu par nos concitoyens que de se féliciter de l'augmentation des bases. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Boccaletti, vous parlez fort justement du lissage de la TEOM, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; on ne fait qu'appliquer la loi. On nous a fixé rendez-vous en 2027 où l'on doit afficher un taux dans la métropole. C'est la loi et la règle. Alors, on a pris l'ensemble des 12 communes ; il y a des communes qui voient une augmentation de leurs taxes, effectivement, parce qu'elles étaient plus basses que les autres, il y a des communes qui restent stables et des communes qui baissent un peu. On a essayé de faire en plein accord avec les maires trois niveaux : une zone 1 pour les trois grandes communes (Toulon, Hyères, La Seyne) ; là, il n'y a pas d'évolution importante puisque pour Toulon ou Hyères, il y a une légère baisse à l'issue de la taxe de 0,01 ou 0,010, La Seyne va augmenter de 0,13. Voyez les augmentations. Et puis la zone 2 dans laquelle il y a effectivement votre commune, votre commune qui va voir ses taux augmenter de 0,028 % dans la zone 2. J'ai fait le calcul : sur six ans, pour le particulier cela représentera une augmentation de 46 €, sur six ans pour le particulier, soit à peu près 7 € par an. Voilà la réalité. Par contre, la métropole va donner et va financer de nouveaux services, c'est-à-dire que pour la commune qui est la vôtre les déchets verts seront ramassés à domicile en 2022. La métropole va

financer cette dépense supplémentaire, ce qui, voyez, sera l'équivalent, même au-delà, de l'augmentation qui sera supportée par vos concitoyens. Donc, on est arrivé à lisser au mieux là aussi parce qu'on n'était pas loin les uns des autres de toute manière, et donc c'est ce que nous nous affichons. Voilà l'explication que je souhaitais donner sur le lissage de la TEOM. Oui, je vais vous redonner la parole, bien sûr, vous avez certainement encore plein de choses à dire. Le lissage de la TEOM, c'est une loi, ce sont des textes et donc il faut qu'on y arrive. Voilà.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, c'est la loi, ce sont les textes parce que nous sommes passés en métropole. Vous savez très bien ce que je pense de ce sujet, je suis largement intervenu et d'ailleurs, je le rappelle...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Boccaletti, avantages et inconvénients, deux colonnes : les avantages sont plus importants que les inconvénients.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, cela fait 1 h 49 que j'écoute, je n'ai interrompu personne, si je pouvais terminer mon propos. Voilà, vous utilisez le terme de lissage, en réalité, oui, pour certains, c'est un lissage, pour d'autres, c'est une baisse, pour d'autres, c'est une augmentation, c'est la réalité, il ne faut pas le cacher.

Vous utilisez cette augmentation sur la commune de Six-Fours, mais quand je parlais, je ne parlais pas que de cette commune, il y a plusieurs communes où ça augmente. Vous parlez de la commune de Six-Fours où le taux, vous l'avez dit, c'est vrai que c'est 0,028, mais quand on calcule à l'euro, c'est 46 € sur cinq ans, et vous dites que ça augmente parce qu'il y a un service supplémentaire. Vous oubliez simplement que ce service supplémentaire ne s'adresse qu'à une partie de la population, c'est-à-dire ceux qui sont propriétaires d'une maison et qui ne font pas appel à des professionnels pour faire leur jardin. Vous limitez quand même largement le nombre d'habitants ou le nombre de foyers qui utilisent ce service.

M. LE PRÉSIDENT.- Permettez que je vous interrompe ? Et le citoyen qui fait son jardin aussi ; on ne fait pas appel toujours à des professionnels pour élaguer son jardin ou pour arroser sa pelouse. Allez !

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, c'est exactement ce que je viens de dire, exactement. C'est que ce service s'adresse à ceux qui ont une maison et qui n'utilisent pas les services d'un professionnel. C'est exactement ça, donc ça limite quand même et pourtant, cette augmentation touche l'ensemble de la population, même ceux qui vivent en appartement.

Enfin, vous disiez en début d'intervention que cette taxe était entre guillemets trop « basse » dans certaines communes. Excusez-moi, mais dans ces communes, il y avait un service qui fonctionnait très bien. Donc, dire que c'était trop bas, non, ce sont peut-être les autres qui sont trop chers.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vous ai pas interrompu.

Bon, la conclusion, effectivement, Monsieur Boccaletti, je vous en donne acte, c'est l'augmentation de 7 € par an pour le contribuable dans la commune où vous avez été élu au conseil municipal.

M. BOCCALETTI.- A Saint-Mandrier aussi, pas que dans ma commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais je l'ai dit, tous les maires connaissent leur taux d'augmentation ou de baisse, mais je veux dire que l'on en est dans ces épures-là : 5, 6, 3 €, 2 €, 1 euro de plus, 2 € de moins, 4 € par an ! Et le service rendu pour les espaces verts est ouvert à tout citoyen qui téléphone, qu'il ait une maison ou qu'il ait un appartement. On peut avoir des déchets verts à jeter dans un appartement, le service sera rendu de la même manière. C'est un service supplémentaire. Allez : toujours avantages et inconvénients, j'en suis certain, vous avez raison, mais il faut relativiser aussi les augmentations. On n'était pas loin les uns des autres.

Pas d'autres interventions, mes chers collègues ? Bien sûr, vous avez la parole.

M. MARION.- Merci, Monsieur le Président. Toute une symbolique, puisque je ne chasse pas mon excellent confrère, monsieur Boccaletti, mais je le remplace avec une joie non dissimulée pour essayer d'offrir quand même une dissonance dans les voix qui seraient éventuellement portées pour construire ensemble cette métropole. J'ai une très faible expérience politique, c'est mon premier mandat et je suis là au bout d'une année. Je constate quand même simplement qu'il y a des choses qu'il faut objectiver. Comme l'a dit le maire de ma commune, la gestion de l'EPCI est à saluer. Je ne suis pas ici pour cirer quelles que soient les choses qui sont à porter, mais aujourd'hui, l'EPCI a fait son devoir avec les contraintes qui sont les siennes et je n'ai pas trop bien compris ce qu'a dit monsieur Navarranne, ou j'ai trop bien compris puisque sur la forme et sur le fond, on sait pertinemment et on voit à chaque fois le même positionnement, les mêmes redondances, il n'est pas à une palinodie près, la suppression de la taxe d'habitation a été, c'est un peu à différencier, a été supprimée et sera compensée à l'euro près pour les communes par la taxe foncière qui, jusque là, était collectée par le Département et donc, sur les mêmes territoires, on rebascule simplement cette fiscalité locale.

Pour l'EPCI, c'est effectivement différent puisque c'est une part de TVA et il y aurait éventuellement d'autres arbitrages, ç'a été d'ailleurs chiffré, puisqu'une écrasante majorité des communes vont être surcompensées par ce mécanisme. C'est pour cela qu'il y a un mécanisme de correction qui a été également approuvé, c'est en suite de cet article 16 de la loi de Finances de 2020. On a plus de 60 % des communes qui vont *in fine* recevoir plus d'argent par cette compensation de la suppression de la taxe d'habitation et c'est pour cela que l'on a prévu le mécanisme de compensation entre les quelques communes minoritaires, a priori 40 %, qui recevront moins que celles qui recevront plus. C'est dans ces arbitrages, à l'intérieur des EPCI tel que le nôtre, que l'on aura des possibilités de réarbitrage entre ce qui a été trop reçu par certaines communes, pas assez et notamment notre métropole. Là-dessus, il est faux, totalement faux, et bien que la volonté de M. Navarranne d'instaurer un débat national qui n'a pas lieu d'être ici n'échappe à personne,

il est totalement faux quand même d'essayer de dire que cela ne bénéficie pas objectivement aux contribuables de la métropole des 12 communes. Les résidents non propriétaires en bénéficient objectivement. Vous ne pouvez pas dire le contraire. Vous ne pouvez pas laisser penser, enfin, stop à la démagogie, vous ne pouvez pas laisser penser qu'à un moment, les personnes bénéficient d'un système de suppression d'une taxe au niveau national.

Qu'il y ait une contrainte et qu'il y ait un débat sur les collectivités locales que nous sommes amenés à représenter ici parce qu'il y a beaucoup d'autres contraintes, et on a commencé à vous expliquer avec le phénomène de bout de chaîne, le phénomène des surcompensations, les mécanismes de correction, au surplus avec la sortie de la période de covid que l'on vient de vivre, c'est une chose, et pour les collectivités, c'est assez compliqué à gérer. Tout cela va se mettre en place, mais vous ne pouvez pas laisser penser qu'en suite de ce mécanisme et sur le rapport d'orientations budgétaires tel qu'il est proposé aujourd'hui, les contribuables auxquels j'appartiens, et vous aussi je crois, ont été maltraités. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Marion, j'ai essayé d'être objectif. Aujourd'hui, hier, avant-hier, quand la dotation globale de fonctionnement a baissé, je l'ai dit. Je l'ai toujours dit parce que c'était un constat. On a toujours privilégié quand même l'esprit communal et l'esprit territorial, et c'est important.

Après, sur la compensation de la taxe d'habitation, je l'ai dit aussi dans le cadre du débat, la crainte c'est l'incertitude, c'est de perdre cette dynamique qu'avait la main communale sur cette taxe. Chaque maire faisait ce qu'il voulait, mais chaque maire était libre de dire : j'augmente de 3 % ma taxe d'habitation aujourd'hui.

Et sur la surcompensation, oui, cela a été annoncé. Pour l'instant, j'ai dit crainte et incertitude, manque de lisibilité, c'est-à-dire que l'on n'est pas assuré d'avoir une surcompensation. Il est là le problème, et si nous ne l'avons pas, cela nous posera des problèmes, qui que ce soit à la tête de l'État aujourd'hui, demain, après-demain ! Vous savez, on a une expérience de ces choses-là qui font que personne n'a fait des miracles au niveau des collectivités. C'est cette crainte-là qu'on a exprimée.

Je vais vous dire Monsieur Marion, j'ai eu le privilège, je vous l'ai dit, M. Navarranne a parlé de fougue, mais elle s'estompe au fil des ans, j'ai eu le privilège, en 1994, de présider le Département du Var et à ce moment-là, les Départements ont eu la charge de construire des collèges. C'était une charge nouvelle que l'on donnait aux Départements et l'État, voyez donc que ce n'était pas monsieur Macron en 1994 qui présidait aux destinées de l'État, mais l'État a toujours été l'État, nous a dit : « Messieurs les présidents, soyez tranquilles, vous nous faites passer votre budget d'investissement collèges, il sera compensé au centime près ». Cela a duré un an et, la deuxième année, on s'est rendu compte que c'était le contribuable varois qui devait compenser le centime près. Voilà. Donc, je me méfie toujours des compensations. J'attends de voir comme elles seront finalisées par la règle. Aujourd'hui, quand je vous ai parlé de manque de lisibilité, M. Boccaletti, je l'ai dit,

l'incertitude et la crainte, je l'ai dit, je n'ai pas fait allusion à personne, mais c'est la vérité parce que, pour la première fois depuis très longtemps, et vous savez que j'ai fait des budgets à Pignans, au Département, à Toulon, dans la métropole, pour la première fois, je suis obligé de faire un débat d'orientations budgétaires sans chiffre parce que je n'ai pas la réalité des deux colonnes. Voilà, c'est ça l'incertitude ! Je l'ai dit objectivement, sans faire porter le chapeau à personne.

Jean-Pierre.

M. GIRAN.- Je partage complètement la relative inquiétude due à l'expérience, mais on peut espérer que la compensation sera durable. Le problème est ailleurs, Monsieur Marion. C'est que cette réforme, bien entendu, apporte satisfaction aux contribuables, quand on ne paye pas la taxe d'habitation, c'est souhaitable, mais c'est une perte d'autonomie de gestion des collectivités locales qui est presque impraticable. En d'autres termes, quand, en prenant l'exemple de la ville d'Hyères, on voulait augmenter un peu les impôts on avait une assiette de 45 M€ d'impôts et donc 2 %, cela faisait quand même un million. Maintenant, il n'y a plus que la taxe foncière, c'est-à-dire 20 à 22 millions et, outre cela, cela cible directement, on peut estimer que socialement c'est justifié, mais cela cible directement les propriétaires exonérant la totalité de ceux qui ne le sont pas. Cette perte de gestion est catastrophique. Elle est très difficile à supporter et je pense que là, vous ne trouverez pas un maire qui ne partagera pas ce sentiment. C'est ça la principale difficulté. Après, bien entendu, le contribuable a gagné.

M. LE PRÉSIDENT.- Je l'ai dit, c'est cette perte de dynamique qui m'inquiète. Il y avait une dynamique, aujourd'hui on ne l'a plus.

Vous avez la parole, Monsieur.

M. NAVARRANNE.- Très rapidement, et vous le savez, notre formation politique a historiquement toujours défendu un triptyque qui était État – Département – Commune, et bien sûr que non seulement l'autonomie, mais aussi la capacité que la commune a de pouvoir agir et d'avoir un certain nombre de leviers à sa disposition est une nécessité. Cela a déjà été dit, mais puisque j'ai été mis non pas en cause, mais puisque j'ai été cité, vous l'avez dit vous-même, et c'est peut-être le talent de l'avocat d'essayer de faire passer un certain nombre de choses, peut-être sans trop y croire, que vous débutiez dans la vie politique, c'est vrai que d'imaginer que l'État va compenser à l'euro près, y compris d'ailleurs avec le doute, sur justement ce qui était prévu dans l'augmentation, par exemple de base, parce que ce qui va être compensé à l'euro près, c'est la dernière taxe d'habitation que touchait la commune. Il n'y aura pas l'augmentation liée à l'inflation. Quand M. Giran disait tout à l'heure que « heureusement qu'il y a l'augmentation des bases », M. Giran savait aussi que l'augmentation des bases va toujours plus vite que l'inflation. C'est-à-dire que bien sûr c'est une nécessité d'avoir des bases qui augmentent, mais si elles augmentent plus vite que l'inflation, cela ne répond pas toujours au sujet.

M. GIRAN.- Quand Monsieur Falco et moi-même étions parlementaires, cela n'augmentait pas plus vite que l'inflation.

M. NAVARRANNE.- C'est vrai, ça a changé. Non pas que c'était il y a très longtemps, mais cela a un petit peu changé. C'est effectivement là qu'est tout le débat : la taxe d'habitation, ce ne sont pas tous les contribuables qui la payent. Effectivement, les contribuables les plus modestes, mais qui représentent quand même sur notre territoire la moitié des contribuables ne la payaient pas. Pour eux, plus de taxe d'habitation, ils n'en voient pas la différence. Je vous fais un aveu : je continue de payer la taxe d'habitation, pas parce que je fais de la politique, mais parce qu'à côté de la vie politique, j'ai un travail honnête, je gagne très bien ma vie, mon épouse gagne très bien sa vie, et moi, je continue de payer la taxe d'habitation. Il y a une première année où, *a priori*, on devrait avoir une diminution de la taxe d'habitation pour une petite partie, mais par exemple, je n'y vois pas non plus pour l'instant les effets. J'ai continué à la payer.

Enfin, dernière chose, c'est vrai qu'effectivement, mais ce n'est pas l'État actuel qui en a été à l'origine, les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ou que ceux à qui elles sont faites, je ne connais pas quelles sont vos opinions politiques, si vous les croyez, grand bien vous fasse, mais l'inquiétude partagée, pour le coup au-delà des différences politiques et partisans, est une inquiétude honnête.

Juste au titre de l'expérience, je n'ai pas la même qu'un certain nombre, notamment de maires, mais malgré tout, il n'y a qu'à voir ce qui s'est passé pour comprendre qu'à chaque fois, cela s'est passé, Monsieur le Président, vous le rappeliez, sur les collèges, cela s'est fait aussi dans le premier débat de la présidence de François Hollande sur les rythmes scolaires. A chaque fois, on disait : on va compenser, ne vous inquiétez pas, l'État va compenser. Ça marche une fois la première année, ça peut marcher une deuxième fois, mais à chaque fois, c'est la collectivité locale, la commune ou ici la métropole qui en paye les pots cassés et qui, effectivement, perd de sa capacité de faire les choses le plus simplement du monde. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur les bases, et après ce sera ma conclusion, chers collègues, ce serait dramatique si les bases n'augmentaient pas dans nos communes, cela voudrait dire que la dynamique que nous essayons de mettre en place ne porte pas ses fruits parce que la base qui augmente, cela veut dire que la commune, quelle qu'elle soit, a créé une dynamique, elle a amélioré la qualité de vie de ses habitants, elle a créé des investissements, elle a créé des écoles, des universités, elle a créé une vie culturelle. C'est ça, les bases ! Une commune qui ne fait rien ne voit pas ses bases augmenter. Naturellement, oui, il y a les augmentations naturelles qui se font, mais la dynamique est prise en compte quand même sur la base.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, je peux entendre quand on dit que quand les bases augmentent, c'est un bien pour les collectivités, surtout avec le débat qui vient d'être évoqué. Le seul problème qu'il faut retenir, c'est que tout augmente, la fiscalité augmente, les loyers augmentent, etc., et donc, tout cumulé, cela devient de plus en plus compliqué pour nos concitoyens.

C'est tout ce que je dis. S'il n'y avait que l'augmentation des bases, honnêtement, ce n'est pas un problème. Le problème, c'est que vous la cumulez avec l'augmentation, on va refaire la liste, l'essence, l'EDF, le gaz, les loyers, etc., et cela ne devient plus possible au final.

Et enfin, sur la compensation, Monsieur le Maire d'Hyères, je pense que vous faites une erreur ; vous dites que les contribuables sont gagnants, c'est faux à mon avis, pour une bonne raison, c'est que tant que l'État compense, l'État prend bien l'argent quelque part. Au final, ce sont quand même bien les contribuables qui, d'une façon ou d'une autre, payent cette compensation aux collectivités. Donc, le contribuable ne gagne rien parce qu'on lui prend quand même, si on lui a donné dans la poche droite, on lui reprend dans la poche gauche.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce matin, nous avons donné l'exemple : tout augmente, vous avez dit. Non, nous on n'augmente pas nos tarifs. On n'augmente pas nos services et on ne va pas augmenter la fiscalité. On a été exemplaires et vous avez remarqué, Monsieur Boccaletti, que l'objectif est d'aller au-delà de ce que l'on a fait dans le passé en investissement.

Allez, mes chers collègues, donnez-moi acte que débat il y a eu. Cela a été un débat intéressant. Débat, il y a eu, il s'agit de donner acte du débat.

Il est pris acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire

Et je fais voter le rapport d'orientation budgétaire, car le rapport, lui, est soumis au vote de l'assemblée. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 3 – MME BOUCHKARA – M. CIVETTINI – M. LEROY

ABSTENTION : 0

**ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 3 –
M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL**

(Adoption à la majorité.)

Il est adopté et je vous en remercie.

Ange, la 3.

Départ de M. ALBERTINI donnant procuration à MME GALLI-ARNAUD

N° 21/11/3 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 10 MAI 2021

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération que je vous présente concerne l'approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 mai 2021.

En 2018, nous avons voté à la création de la métropole les transferts de charges ; nous avons décidé en commission de revoir au bout de deux ans, trois ans d'exercice. Aujourd'hui, je remercie les fonctionnaires qui ont fait un énorme travail en relation avec ceux des communes, toutes les communes ont validé ce rapport, la commission locale a validé ce rapport. Je vous propose de valider ce rapport qui fixe en fonctionnement le total de la clause de revoyure à 81 865 759,59 € et, en investissement, à 25 403 992,66 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Chers collègues, qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

Ange, tu poursuis avec la 4.

N° 21/11/4 ATTRIBUTION DE COMPENSATION MISE A JOUR 2021

M. MUSSO.- Il s'agit de mettre à jour l'attribution de compensation pour 2021. Le nouveau montant de l'attribution de compensation, après la mise à jour, baisse de 995 137 € en fonctionnement, avec une attribution de compensation positive aux communes de 11 184 990 € et une attribution de compensation négative versée par les communes de 12 180 127 €. Je rappelle le montant de l'attribution de compensation d'investissement qui s'élève à 25 403 994 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

On passe aux décisions modificatives ; ce sont des réajustements.

N° 21/11/5 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

M. MUSSO.- La n° 2 pour notre budget principal s'équilibre en fonctionnement à 2 909 216 € et, en investissement, à moins 484 502 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. BOCCALETTI – MME BOUCHKARA – M. CIVETTINI – M. LEROY – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée.

Le port du Lazaret.

N° 21/11/6 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

M. MUSSO.- Un ajustement aussi pour le port du Lazaret, en investissement pour 26 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Le port Saint-Elme.

Départ de M. CHARRETON donnant procuration à MME LEVY

N° 21/11/7 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

M. MUSSO.- Identique pour 13 000 € en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Vous m'arrêtez s'il y a quelque chose.

La Madrague de Giens.

N° 21/11/8 BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

M. MUSSO.- C'est une régularisation des annulations de titres de recettes pour 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR :79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Adopté.

La 9.

**N° 21/11/9 BUDGET ANNEXE DSP EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N°2
- EXERCICE 2021**

M. MUSSO.- C'est l'eau pour 410 000 € en investissement.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 – MME BOUCHKARA – M. CIVETTINI –
M. LEROY**

(Adoption à l'unanimité.)

Adopté.

Le budget annexe de l'eau de la commune de Six-Fours.

**N° 21/11/10 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE
2021**

M. MUSSO.- C'est un ajustement de 136 000 € en fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 – MME BOUCHKARA –M. CIVETTINI –
M. LEROY**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Le budget annexe de la commune de La Garde, Monsieur le Maire de La Garde.

N° 21/11/11 BUDGET ANNEXE EAU DE LA COMMUNE DE LA GARDE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2021

M. MUSSO.- C'est une régularisation de reversement à l'Agence de l'eau pour la modernisation des réseaux pour 70 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – MME BOUCHKARA –M. CIVETTINI – M. LEROY

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 12.

Départ de M. LEONI donnant procuration à MME GENETELLI

N° 21/11/12 CREATION DU BUDGET ANNEXE "PARKINGS METROPOLITAINS" AU 01/01/2022 - ADOPTION DU PRINCIPE DE DISSOLUTION DES BUDGETS ANNEXES "PARCS DE STATIONNEMENT DE SIX-FOURS" ET "PARC DE STATIONNEMENT DE LA SEYNE" AU 31/12/2021

M. MUSSO.- Nous avons plusieurs parkings métropolitains et nous avons plusieurs budgets annexes. Nous créons aujourd'hui un budget annexe « Parkings métropolitains », si vous le voulez bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, vous avez la parole, Monsieur Boccaletti, bien sûr.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, chers collègues, le 13 février 2018, le Conseil métropolitain a approuvé la création des budgets annexes Parcs de stationnement de Six-Fours, comprenant les parkings de l'Hôtel de ville, de Tassigny, du Rayon du Soleil, de la Frégate et de la Citadelle, ainsi que le

budget annexe du parc de stationnement de La Seyne-sur-Mer, comprenant exclusivement le parking Martini.

Le 30 septembre dernier, vous avez approuvé le principe du recours à une gestion en régie directe pour l'exploitation du parking de la Tour fondue à Hyères.

Aujourd'hui, vous nous proposez de dissoudre des budgets annexes parcs de stationnement de Six-Fours et parcs de stationnement de La Seyne au profit d'un seul budget annexe appelé Parkings métropolitains.

En toute franchise, Monsieur le Président, plusieurs éléments m'inquiètent dans votre choix, car en lisant de plus près cette délibération, nous pouvons constater que cette décision est prise, ouvrez les guillemets, « afin de simplifier la gestion administrative et financière du service, de mutualiser et d'optimiser les ressources qui en découlent et, à terme, d'uniformiser la qualité et le coût du service rendu sur l'ensemble du territoire métropolitain ». Alors uniformiser, c'est un joli mot, tout comme cela a été très sympathique d'entendre « lissage des tarifs », nous en connaissons le résultat aujourd'hui. Alors oui, je suis très inquiet, car si vous voulez uniformiser les tarifs, j'ai bien peur que les grands perdants soient encore et toujours les mêmes, ceux que l'on appelle les bons élèves.

Je m'explique. Exemple sur la commune de Six-Fours, l'ensemble des parkings offre la première heure de stationnement. Il y a même un parking qui va jusqu'à quatre heures de stationnement gratuit, alors qu'à La Seyne-sur-Mer, la gratuité ne se fait que sur le premier quart d'heure et apparemment, sur le parking d'Hyères, il n'y a pas de gratuité. Il n'y a pas de gratuité, par contre, il se porte très bien financièrement.

Nous savons aussi que le parking Martini de La Seyne-sur-Mer est en déficit chronique depuis des années, et cela, avant même le transfert de compétences. Je suis intervenu à plusieurs reprises sur le sujet pour dénoncer que ce soit systématiquement la métropole qui renfloue les caisses de ce parking. Nous étions alors, je le rappelle, sur une gestion socialiste de Marc Vuillemot. Force est de constater qu'aujourd'hui, ce parking est toujours en déficit avec le binôme Nathalie Bicais et Jean-Pierre Colin, alors qu'ils nous avaient promis une bien meilleure gestion. Mais il est vrai, Monsieur le Président, que le premier adjoint de La Seyne-sur-Mer est certainement plus occupé à préparer sa prochaine sortie contre vous-même plutôt que de mettre en place une réelle politique de développement économique et une meilleure attractivité de La Seyne-sur-Mer.

Monsieur le Président, tout à l'heure vous disiez qu'il y avait une solidarité entre les maires, j'espère qu'il y a de plus en plus de solidarité aussi entre le président et les vice-présidents.

Revenons sur le fond et je vais être franc, le parking Martini est le seul à être dans cette situation. La raison, nous la connaissons bien, le manque d'attractivité du centre-ville de La Seyne-sur-Mer. En conclusion, Monsieur le Président, je crains bien que tout cela finisse par une réduction de l'heure

gratuite sur les 5 parkings siphonnés pour renflouer un trou systémique du parking Martini de La Seyne-sur-Mer. La majorité seynoise doit assumer son échec et faire en sorte que l'argent récolté dans les parkings de Six-Fours et d'Hyères ne soit pas la variable d'ajustement afin d'éponger les dettes du parking Martini. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Boccaletti, vous avez remarqué que depuis le début de notre séance, je loue la solidarité des 12 maires. C'est important, et essentiel. C'est le maire qui assume. Après, je ne m'occupe pas des équipes constituées par les maires, ils sont libres de constituer les équipes qu'ils veulent et chacun est libre d'avoir la position qu'il souhaite avoir. Mais le maire est solidaire et le maire de La Seyne est solidaire et le président de la métropole est solidaire du maire de La Seyne. Je puis vous l'assurer, Monsieur Boccaletti.

Vous parlez des parkings. Cette solidarité est affichée. Des trois parkings que nous venons d'étudier sur la ville de Six-Fours, sur la ville de La Seyne et sur la ville d'Hyères, la seule ville qui est bénéficiaire, c'est la ville d'Hyères et elle va participer à la solidarité, puisque ce bénéfice va englober les déficits des parkings de la ville de Six-Fours et des parkings de la ville de La Seyne. C'est ça l'esprit de notre intercommunalité. C'est ça la solidarité ! Aujourd'hui, c'est Hyères, demain, ce sera La Seyne qui sera bénéficiaire sur une compétence métropolitaine qui participera à un investissement lourd qu'il faudra réaliser, un investissement métropolitain sur la ville d'Hyères. C'est cela la véritable solidarité de notre intercommunalité.

Après, vous me parlez des heures ; on ne va pas modifier les règlements, c'est-à-dire le règlement du parking, ce sera toujours le maire qui va le décider. Première heure gratuite, deuxième heure payante... donc on ne va rien changer à la possibilité qu'a le maire de rendre attractif le parking. Chaque maire décidera.

Maintenant, la solidarité s'applique, quand on est 12, parfois, c'est un qui gagne un peu plus que l'autre mais, à la fin, sur le budget, on met tout ce qu'on gagne dans une colonne, on met tout ce qu'on perd dans l'autre et on essaie d'équilibrer. C'est la solidarité.

M. BOCCALETTI.- Monsieur le Président, juste une question : vous confirmez que les parkings de Six-Fours sont en déficit ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui.

M. BOCCALETTI.- Depuis quand ? Parce que s'ils sont en déficit depuis le transfert à la métropole, je suis un peu inquiet parce que je ne l'ai jamais entendu.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Boccaletti, j'ai les chiffres qu'on me donne sous les yeux. Je lis : déficit sur Six-Fours constaté en 2019, 31 000 € ; déficit constaté en 2020, 150 000 €, c'est dû au Covid, bien sûr, vous l'avez très bien compris, les parkings n'ont pas été utilisés puisque les gens étaient confinés. Ce qui s'est passé à Six-Fours s'est passé à Toulon, s'est passé

ailleurs. Incomparable ! On ne peut pas comparer l'année 2020, l'année 2021, avec les autres années.

Monsieur Boccaletti, moi, je suis en délégation de service public, ce qui est différent, mais je peux vous assurer que les parkings étaient vides. Je vous donne les chiffres que j'ai : La Seyne, déficit 2019 : 99 000 € qui ont été couverts partiellement par une subvention du budget principal de TPM à hauteur de 84 000 € ; déficit en 2020 : 107 000 €. Voyez, mais ce sont toutes les villes. Là, on étudie trois villes.

Hyères a connu une grande fréquentation sur le parking de la Tour fondue, et vous le savez, puisqu'avec le maire d'Hyères, on s'est attaqué à ce problème. La Tour fondue, c'est quoi ? Ce sont les 12 000 visiteurs qui avaient envahi Porquerolles en 2020 malgré la crise, et là, on va le limiter puisqu'on a décidé de prendre des mesures pour la protéger. C'est ça, voyez, le souci du maire de toujours protéger et développer. Protéger cette Ile d'or inestimable pour l'ensemble de la métropole et l'ensemble du Var. Donc, oui, le parking de la Tour Fondue a fait des bénéfices et ce sont ces bénéfices qui vont permettre dans la balance d'équilibrer les comptes ailleurs. C'est ça l'esprit métropolitain.

Madame le Maire de la ville de La Seyne, Nathalie, je te passe la parole.

Mme BICAIS.- Merci, Monsieur le Président. Je suis très heureuse de voir que M. Boccaletti se soucie de la situation du parking Martini. Il ne lui aura pas échappé qu'en 16 mois, nous n'avons pas de baguette magique, et ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que nous rentrons dans tous les dossiers les uns après les autres. Le parking Martini a été l'objet d'un certain nombre de demandes que j'ai faites à TPM, qui a répondu présent, je dois le dire aujourd'hui parce que c'est vrai que l'on avait des étages condamnés à cause de rubalises pour des travaux qui n'avaient pas été réalisés. Ce n'était en aucun cas le problème de la métropole, c'était le problème du maire qui ne travaillait pas avec la métropole parce qu'il n'amenait pas les demandes jusqu'aux services pour régler les sujets.

Les sujets se règlent les uns après les autres. Pour ce qui est de la dynamique de la ville, il ne vous aura pas échappé que nous venons de rendre le centre-ville piétonnier pour justement développer l'activité économique et commerciale et que nous serions très heureux, Monsieur Boccaletti, que de temps en temps, vous remarquiez le travail réalisé plutôt que toujours des choses qui ne vont pas.

Pour ce qui nous concerne, et je voudrais vous donner un exemple, hier soir, j'ai inauguré la première tranche du nouveau parking de La Seyne-sur-Mer ; ce parking était en projet depuis 1992, 30 ans de gabegie, personne pour relancer ce projet et il en va de même sur de nombreux dossiers à La Seyne-sur-Mer. Aujourd'hui, je retrouve une ville qui a besoin d'être dans un collectif et je remercie le président pour toute l'aide qu'il amène sur les dossiers seynois, parce qu'effectivement, nous avons besoin de reprendre en main cette ville secteur par secteur. C'est vraiment un chantier énorme qui nous attend, que ce soit les ports, que ce soit l'urbanisme, que ce soit les parkings.

Aujourd'hui, nous sommes très heureux d'être dans un collectif et de pouvoir travailler en bonne intelligence.

Depuis notre arrivée, c'est vrai que j'ai fait un certain nombre de demandes pour le parking Martini ; les demandes ont été entendues, mais il faut donner le temps au temps puisque nous travaillons sur des solutions et des propositions, en tout cas pour améliorer la qualité, parce que cela ne relève pas seulement de l'état général du centre-ville de La Seyne, cela relève de tous les équipements que nous devons offrir aujourd'hui à la population pour qu'elle réinvestisse le centre-ville.

Voilà, je suis très heureuse d'entendre que monsieur Boccaletti se soucie du problème du centre-ville et du parking Martini, mais nous aurons bientôt des résultats plus que probants. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Nathalie. Oui, la ville de La Seyne fait partie intégrante de ce collectif et les problèmes de la ville de La Seyne sont pris en considération, comme nous essayons, ensemble, de prendre en considération l'ensemble des problèmes touchant les douze communes.

Monsieur Boccaletti.

M. BOCCALETTI.- Madame la Maire, je ne me rappelle plus depuis quand vous êtes élue à la métropole, mais de mémoire vous étiez là au précédent mandat ; vous dites que vous êtes étonnée que je m'inquiète aujourd'hui des problèmes du centre-ville de La Seyne-sur-Mer et du parking Martini, excusez-moi, vous auriez dû être plus présente ou vous auriez dû être informée par des gens qui sont aujourd'hui avec vous, car je suis intervenu à plusieurs reprises sur le sujet, et ce n'est pas monsieur le Président qui me contredira, notamment sur le parking Martini.

Monsieur le Président, vous prenez des chiffres et vous-même vous reconnaissez que ces chiffres sont exceptionnels sur les déficits des parkings qui correspondent à la crise sanitaire. Je pense qu'intellectuellement, il aurait été plus honnête de présenter les chiffres d'avant crise sanitaire puisqu'on n'a jamais présenté de délibération dans ce conseil métropolitain pour renflouer les caisses du moindre parking d'une des villes de la métropole, hormis La Seyne-sur-Mer ! C'est la réalité. Aujourd'hui, sortir du chapeau les chiffres « crise sanitaire », je trouve que ce n'est pas très honnête intellectuellement. Je pense que l'on peut reconnaître que sur ce parking, il y a un problème. Excusez-moi, je vais être direct : ce n'est pas en y installant des toilettes que l'on va régler le problème, parce que si on pense que régler le problème du parking Martini, c'est mettre des toilettes comme c'est demandé aujourd'hui par la municipalité, honnêtement, je crois qu'on est à côté de la plaque. Le problème principal, ce n'est pas les toilettes, c'est le manque d'attractivité du centre-ville.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vous rappelle que la métropole a eu la compétence parking en 2019, donc il est difficile de parler de problèmes avant 2019. Et puis, Madame la Maire, il ne vous a pas échappé qu'en débat métropolitain, parfois, on parle de présidentielle et que là, on a

déjà sauté sur le débat de l'après-présidentielle. Chassez le naturel, il revient au galop.

Jean-Pierre.

M. GIRAN.- Juste un complément d'information pour M. Boccaletti. Lorsque la commune d'Hyères a perçu que l'on passait en régie, en budget annexe, on a compris, connaissant la Tour fondue, que c'était pour apporter une contribution à des parkings qui sans doute la justifiaient. Mais ce que ne sait pas M. Boccaletti, c'est que la direction de TPM et les maires sont totalement conscients de la contribution que l'on venait de faire et que, dans d'autres directions, Hyères bénéficiera du retour sur investissement ainsi réalisé.

Je veux dire que la fraternité et la solidarité marchent dans les deux directions et c'est pour cela que nous sommes à l'aise dans TPM.

Après, je ferai une remarque très amicale à Nathalie Bicais. Nous sommes tous les successeurs de quelqu'un, et même quand il n'est pas de notre sensibilité politique, moi, j'assume la continuité républicaine. Alors c'est difficile, mais je critique beaucoup la façon contemporaine et je ne critique plus quand les événements, l'alternance s'est produite, parce que c'est très compliqué. C'est très compliqué et l'autre n'est pas là pour répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Yannick.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste, au sujet du parking Martini, préciser que nous travaillons maintenant avec la maire de La Seyne et ses équipes pour faire en sorte que le parking Martini retrouve un taux de remplissage important, et de quelle façon ? En fait, le parking Martini n'est pas très loin de l'embarcadère des bateaux-bus et nous travaillons dans l'esprit de réaliser à l'intérieur du P+R de Martini un parc relais qui permettra aux gens de laisser leur voiture dans le parking Martini et d'avoir un titre combiné pour prendre le bateau.

Mme BICAIS.- J'entends bien, Monsieur Giran, ce que vous dites, mais quand on récupère un parking où l'on n'a même pas le numéro du niveau duquel auquel on sort, qui est dans un état de dégradation, qui n'a jamais été repeint, qui est sale ! Vous pouvez imaginer qu'il y a forcément des responsables sur l'état général de cet équipement. Après, dire que c'est à cause d'un manque de dynamisation du centre-ville, je veux bien entendre que ce soit un problème parce que monsieur Boccaletti se prépare sur une échéance électorale dans laquelle il y aura les dernières réalisations de La Seyne-sur-Mer.

M. BOCCALETTI.- Non, Madame, c'est votre premier adjoint qui se prépare, Madame.

Mme BICAIS.- Je veux dire que je suis assez étonnée que le problème du parking Martini soit débattu dans cette assemblée, et j'en suis extrêmement heureuse. Je ne dirai pas que le parking Martini est vide à cause de l'état du

centre-ville. Je pense qu'il faut relever le parking Martini pour avoir une chance de redynamiser le centre-ville. Je veux dire que l'attractivité du centre-ville, elle est là et aujourd'hui, on a plus un problème avec le nombre d'abonnements qui sont saturés et on voudrait avoir plus d'abonnements, cela fait partie des discussions que l'on a sur la table parce qu'aujourd'hui, on a énormément de demandes que l'on n'arrive pas à satisfaire pour le parking Martini. Il se suffit à lui-même, il suffit juste de se donner les moyens de travailler. Et ça, apparemment, les y'a - faut qu'on, ce n'est pas du travail, ce sont juste des effets de manche. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous voyez ? Et là, je m'adresse à tous les élus : mes chers collègues, si l'on est à aborder des débats de l'après-après, c'est parce que certains les ont déjà abordés ; une colline se grimpe après l'autre. Aujourd'hui, on est en métropole, on a une colline budgétaire difficile, incertaine, craintive et donc, mettons toute notre énergie et notre volonté au service de cette métropole, après... on verra.

Monsieur Boccaletti.

M. BOCCALETTI. - Monsieur le Président, s'il vous plaît, excusez-moi, j'habite sur un territoire ; si à chaque fois que j'évoque un sujet du territoire, on va me renvoyer aux prochaines échéances électorales, je suis désolé, ce n'est pas moi qui fais des déclarations à la Presse, c'est le premier adjoint de madame Bicaïs, on ne mélange pas tout. C'est le premier adjoint de Mme Bicaïs qui parle des élections dans la presse, ce n'est pas moi. Ce n'est pas moi qui fais des déclarations contre Hubert Falco dans *Var Matin*, c'est son premier adjoint ! Alors, s'il vous plaît, s'il y a bien des personnes qui pensent aux prochaines échéances électorales, c'est bien la majorité municipale de La Seyne, ce n'est pas moi.

Et, Madame Bicaïs, je le redis pour la troisième fois : ce n'est pas la première fois que j'interviens sur le parking Martini, encore faudrait-il que lors du précédent mandat, vous fussiez plus présente. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous savez, Monsieur Boccaletti, je n'essaie pas d'être aimé par tous. Après, je conçois que l'on puisse avoir des idées divergentes. Chacun assume. Mon but, c'est de faire gagner notre territoire, les 12 communes et ses 12 maires.

Eh bien, voyez, sur le budget annexe « parkings », on a pu débattre. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

**CONTRE : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE –
MME ROUSSEL**

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

Il est adopté. Je vous en remercie.

Ange.

N° 21/11/14 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°19CONC11 - EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°4 DE LA PLAGE NATURELLE DES SABLETTES / MAR VIVO

M. MUSSO.- Monsieur le Président, il s'agit d'un avenant à une délégation de service public pour un lot de plage. C'est simplement une modification de l'actionnariat au changement de président. Nous en prenons acte.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Adopté.

Pardon, vous vouliez parler, Monsieur Navarranne ? Vous avez la parole, excusez-moi.

M. NAVARRANNE.- Pardon, à moins que ce soit une erreur, j'avais pour la délibération suivante l'autorisation de programme pour l'électrification des navires à quai.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, on est à la 13 ; celle que j'ai fait voter, c'est la connexion électrique des navires à quai du port de Toulon.

M. MUSSO.- Je suis allé trop vite, Monsieur le Président.

M. NAVARRANNE.- En fait, M. Musso était sur celle d'après déjà.

M. MUSSO.- J'ai fait une erreur, j'ai sauté une délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Et voilà, excusez le rapporteur, Monsieur Navarranne.

Ange, vas-y, ne saute plus.

N° 21/11/13 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE A LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR (CENAG)

M. MUSSO.- La n° 13, c'est la mise à jour des crédits de paiement, c'est l'autorisation de programme 2020-2024 pour la connexion électrique des

navires à quai du port de Toulon. Avec la crise sanitaire, on n'augmente pas le montant, simplement, on décale un peu l'autorisation de programme.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 15.

N° 21/11/15 AVENANT N°1 AU SOUS-TRAITE D'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°9 DE LA CONCESSION DE PLAGE ARTIFICIELLE DU MOURILLON - TOULON

M. MUSSO.- La 15, c'est un avenant pour un sous-traité d'exploitation de lot de plage au Mourillon, une nouvelle répartition dans l'actionnariat.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

La 16 au Revest.

N° 21/11/16 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR LA REALISATION DE DEUX FONTAINES EN PIERRES TAILLEES EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LE PRÉSIDENT.- C'est moi qui la présente, vous comprenez que ce n'est pas le maire qui va la présenter. On attribue un fonds de concours à la Ville du Revest pour la réalisation de deux fontaines en pierre, magnifiques.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ELUS(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 – M. MUSSO

(Adoption à l'unanimité.)

Elles sont adoptées. M. Musso ne participe pas au vote.

Départ de MME LAYEC donnant procuration à MME PIN

N°21/11/17 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR L'ACQUISITION D'UN SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE ELEMENTAIRE PHILIPPE ROCCHI - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. LE PRÉSIDENT.- La 17, convention d'attribution, toujours au Revest, pour un fonds de concours pour l'acquisition d'un socle numérique pour l'école élémentaire Philippe Rocchi ; voyez que dès leur jeune âge, on met les enfants au numérique, comme ça ils s'en serviront aisément lorsqu'ils seront élus.

Monsieur Navarranne, sur la 17 c'est cela ?

M. NAVARRANNE.- Exactement.

Vous le savez, Monsieur le Président, c'est un débat que l'on a déjà eu en conseil municipal, mais puisqu'ici, c'est une dotation que l'on donne à la commune du Revest, d'abord me féliciter – d'ailleurs j'en parlais tout à l'heure avec notre adjoint Laurent Bonnet qui, présentant le bus Objectif Santé va commencer à faire le tour des écoles de Toulon – et aussi alerter sur les dangers de la surexposition aux écrans. Bien sûr que le numérique, ce n'est pas mal, ce n'est pas pécher, ce n'est pas vilain, je sais utiliser le numérique. Quand je parlais de la version papier tout à l'heure, je ne fais peut-être pas l'âge de mes cheveux, j'aime bien les versions papier, quitte à l'avoir juste préférer l'avoir avant.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes certainement meilleur que moi.

M. NAVARRANNE.- En l'espèce, là, on a une dotation, un quart de la somme, pour l'achat de tablettes pour une école élémentaire, pour composer deux classes mobiles. Comme en toutes choses, et c'était le sens des interventions à la mairie de Toulon au Conseil municipal, je souhaite la faire aujourd'hui en Conseil métropolitain, alerter sur la nécessité que nos collectivités, c'est vrai qu'elles ne sont pas toujours décisionnaires, l'enseignant est le premier à choisir la manière dont il porte l'enseignement, mais puisque nous finançons, alerter tout de même sur ces questions de surexposition aux écrans et sur ce que nos collectivités mettent en place. Le

débat ne porte pas sur les lycéens, sur les collégiens, on parle là de classes élémentaires, d'enfants, d'élèves de 6 à 12 ans pour lesquels l'utilisation de l'outil numérique n'est pas forcément la meilleure des choses en rapport à la surexposition encore une fois des écrans. On est surexposé, on laisse nos enfants être surexposés aux écrans à la maison et on voit d'ailleurs qu'en termes de motricité, ils ont plus l'habitude d'écarter le pouce de l'index plutôt que d'attraper un stylo. C'est un peu l'alerte.

Nous ne voterons pas favorablement cette délibération parce qu'à notre sens, trop souvent, on présente le numérique comme l'évolution obligatoire, et c'est vrai que l'on est tous obligés d'y passer, mais ce n'est pas parce que l'on met sans conditionnement, sans précaution, sans charte, je ne dis plus sans action puisque la ville de Toulon commence une action, modeste, mais tout de même, c'est un début, on met trop de numérique dans les mains de nos enfants. Cette surexposition est assez néfaste à leur développement. On sait que 95 % des enfants qui sont en difficulté sont des enfants qui sont toujours exposés aux écrans. Si on pouvait, là aussi dans cette collectivité métropolitaine, avancer sur la précaution sanitaire à l'égard des plus jeunes sur cette surexposition des écrans, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- On achète des tablettes parce que si les enfants n'ont pas de tablettes, ils vont prendre du retard. L'Éducation nous le demande. Après, la surexposition aux tablettes, le papa et la maman ont un rôle essentiel à jouer, je vous assure. Je ne suis plus papa de jeunes qui utilisent les tablettes, ils sont bien grands maintenant, ils savent ce qu'ils ont à faire, mais je suis papy et je vois, je suis le premier à limiter l'utilisation de la tablette aux enfants qui sont sous ma responsabilité. Je crois que les parents ont une grande responsabilité. Après, il faut que l'enfant s'initie à l'école à la tablette, autrement, il va prendre un retard considérable. Voilà, c'est tout, il est là, le débat.

Arnaud.

M. LATIL.- Monsieur le Président, je vais répondre parce qu'Ange ne peut pas répondre. C'est une réponse à un appel à projets de l'Education nationale pour éduquer les enfants à l'utilisation raisonnée des écrans, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- On va arrêter, écoutez ! Il faut que l'enseignant soit le papa ou la maman, voilà. Vous avez un beau garçon qui va s'initier à la tablette, je suis certain que vous allez lui limiter le temps de la tablette.

M. NAVARRANNE.- Bien sûr, mais c'est aussi pour ça que le principe de subsidiarité, c'est de ne pas prendre la place des parents, notamment pour ce qui est de l'éducation. D'abord, effectivement, cela revient aux parents, et simplement un point sémantique : c'est moins cette capacité que vous avez de nous dire que c'est justement sur la limite. En fait, on achète des tablettes, c'est-à-dire que l'on se donne la possibilité de leur mettre en main des tablettes. Encore une fois, il y a à l'école effectivement un changement du mode d'enseignement et donc il ne faut pas être fermé. Et je faisais tout à l'heure l'aveu que je travaillais à côté, en fait, pas de bol, je travaille justement dans le numérique et j'équipe des établissements scolaires en matière

numérique. Je vais vous dire donc que je ne suis pas totalement aveugle sur ce qui doit se passer. Voilà, c'était ce message un peu de précaution et d'alerte sur cette surexposition. Mais je vous remercie de ces échanges.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez, on est favorable à l'achat des tablettes à la ville du Revest ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

**CONTRE : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE –
MME ROUSSEL**

ABSTENTION : 0

ELUS(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 – M. MUSSO

(Adoption à la majorité.)

C'est adopté et je vous en remercie.

**N° 21/11/18 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE
CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR
L'ACQUISITION D'UNE SERRE TUNNEL - EXERCICE 2021
AUTORISATION DE SIGNATURE**

M. LE PRÉSIDENT.- Toujours pour la ville du Revest, c'est l'acquisition d'une serre tunnel.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ELUS(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 – M. MUSSO

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté et je repasse la parole à Ange pour Ollioules.

N° 21/11/19 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'OLLIOULES POUR LA CREATION D'UN NEUVIEME COURT DE TENNIS EXTERIEUR EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Merci, Monsieur le Président. C'est une attribution de fonds de concours pour la ville d'Ollioules pour un neuvième court ainsi qu'un nouveau parking dédié pour l'accueil des usagers sur un court de tennis bien sûr, avec une participation de 72 205 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ELUS(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 1 –
M. BENEVENTI**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La ville d'Hyères-les-Palmiers.

N° 21/11/20 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS CONCERNANT LES TRAVAUX DES BATIMENTS SCOLAIRES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Un fonds de concours pour Hyères-les-Palmiers pour les travaux dans les bâtiments scolaires pour 88 518 €,

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ELUS(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 2 – M. GIRAN –
M. ROUX F.**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Toujours la ville d'Hyères.

N° 21/11/21 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS CONCERNANT L'ACQUISITION DE VEHICULES ET VELOS ELECTRIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Pour un fonds de concours pour l'acquisition de véhicules et vélos électriques pour 136 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ELUS(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 2 – M. GIRAN – M. ROUX F.

(Adoption à l'unanimité.)

Tu poursuis avec la 22.

N° 21/11/22 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS CONCERNANT L'ACQUISITION DE BORNES ANTI-MOUSTIQUES - EXERCICE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Pour la ville d'Hyères, l'acquisition de bornes anti moustiques pour 24 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- On s'est inspiré de la ville d'Hyères pour essayer de faire pareil pour lutter contre les moustiques ; voyez, la solidarité, c'est ça aussi : quand un maire a une bonne idée, il l'a transmet aux autres.

Je mets aux voix la 22 : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ELUS(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : 2 – M. GIRAN – M. ROUX F.

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 23, la Loubière.

Ange. Non, pardon, c'est Christian. Excusez-moi.

M. SIMON.- Trop de fougue, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ce n'est pas trop de fougue, c'est que j'ai essayé d'accélérer un peu le débat.

N° 21/11/23 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2023 POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DE LA LOUBIERE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON

M. SIMON.- C'est le projet d'aménagement de l'îlot Loubière avec notamment la réalisation d'un poumon vert au travers du parc de la Loubière, l'élargissement des voies du boulevard Reynouard et bien sûr, les modes doux avec les pistes cyclables.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Christian, la 24.

N° 21/11/24 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2021-2024 POUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT MONTETY SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN DE TOULON

M. SIMON.- La 24, c'est bien sûr l'aménagement de l'îlot Montéty, du parking Zénith. Aujourd'hui, on veut faire aussi un aménagement sur toutes les voiries avec un AP/CP sur plusieurs années pour un total de 4 300 000 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable, mes chers collègues ? Vous voulez intervenir ?

M. NAVARRANNE.- Juste une petite précision : en page 3 de la délibération, si juste vous pouvez retirer les anglicismes, là en l'espèce, si on veut faire un parc *sécore*, je pense que dans l'absolu, si on pouvait marquer « sécurisé », ce serait plus conforme aux usages. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, vous êtes *d'jeune*, Monsieur Navarranne. (*Rires*) Moi, je suis vieux, je dis sécurité et vous, vous dites *sécore*. Gardez votre dynamisme, vous aurez le temps d'avoir le mien. Allez, je vous le souhaite plein et entier.

On fait voter la 24 : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(*Vote à main levée*)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Yannick, la suite.

N° 21/11/25 CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE 2022-2027 POUR L'OPERATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL A HYERES-LES-PALMIERS

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous poursuivons le déroulé et l'exécution du plan de déplacements urbains avec la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal autour et avec la gare d'Hyères. L'objectif, c'est évidemment de faire en sorte que nous ayons de quoi accueillir, de quoi stationner : 560 places de stationnement, 9 quais pour les bus et les cars régionaux et les bus du réseau Mistral, la connexion avec une liaison pendulaire en direction de l'aéroport et évidemment, les meilleures conditions d'accueil pour les gens qui prennent le train, le RER métropolitain demain, et le TGV.

Nous proposons la création d'une autorisation de programme entre 2022 et 2027 pour un montant de 24 M€ en allant chercher évidemment le plus de financements possible auprès de nos collectivités partenaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable sur ce dossier, mes chers collègues ?
Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté, je vous en remercie.

La 26, Ange.

N° 21/11/26 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- C'est l'actualisation du tableau des effectifs permanents de la métropole ; c'est simplement la création d'un emploi de chargé de mission projet alimentaire territorial en catégorie A.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voyez que la métropole n'abuse pas d'emplois nouveaux.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE –
MME ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 27, Ange.

N° 21/11/27 AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

M. MUSSO.- Une autorisation de recours au service civique. Le service civique est possible pour les collectivités locales et un besoin ayant été identifié au sein du Conseil de la vie étudiante et de la jeunesse, il est proposé de recourir au service civique à titre expérimental.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Ange, tu poursuis avec la 28.

N° 21/11/28 ACTUALISATION DES MODALITES DE COMPOSITION, D'ELECTIONS DES MEMBRES ET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE TPM A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

M. MUSSO.- Il s'agit de l'actualisation des modalités de composition, d'élections des membres et de fonctionnement du conseil d'établissement du Conservatoire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 et de mettre en place pour les élections, d'utiliser les moyens dématérialisés.

M. LE PRÉSIDENT.- Soyez fiers de notre Conservatoire qui est le premier conservatoire régional et qui est l'un des meilleurs nationaux.

Qui est favorable à cette délibération ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La métropole et l'Opéra.

N° 21/11/29 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'OPERA TPM - ANNEES 2021- 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- C'est une convention de mise à disposition de services entre la métropole et l'Opéra. Le montant global annuel est estimé à 517 400 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 30.

N° 21/11/30 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ETABLIE AU TITRE DES ANNEES 2019 A 2023 ENTRE LA METROPOLE TPM ET L'ASSOCIATION LES ARTS DECORATIFS DIT "MAD" - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- C'est l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens établie au titre des années 2019 à 2023 entre la Métropole et l'Association des arts décoratifs dit MAD. En fait, simplement on reporte, cela n'augmente pas les tarifs, c'est juste de lisser les dépenses sur les années 2019, 2020 et 2021.

M. LE PRÉSIDENT.- Donc MAD, c'est les arts décoratifs, voyez comme *sécore* c'est sécurité.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 31.

N° 21/11/31 DEMANDE D'AGREMENT POUR UNE CLASSE PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES) POUR LA SPECIALITE "MUSIQUE" AU CONSERVATOIRE TPM - PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

M. MUSSO.- C'est une demande d'agrément au ministère pour une classe préparatoire à l'enseignement supérieur pour la spécialité musique au Conservatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Une classe de plus.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Cela fera 71 classes.

La 32.

N° 21/11/32 CONVENTION D'UTILITE SOCIALE AVEC LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM AZUR HABITAT - PERIODE 2021-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MASSON.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'autoriser le président à signer la CUS de la Société coopérative d'intérêt collectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors la CUS, je t'interromps, c'est une convention d'utilité sociale.

M. MASSON.- Oui, pardon ! Je précise que les conventions d'utilité sociale doivent impérativement être signées par tous les organismes HLM. On en a déjà voté, ce n'est qu'une parmi tant d'autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Louis.

Qui est pour la CUS ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est adoptée, je t'en remercie.

Christian.

N° 21/11/33 PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2020

M. SIMON.- La 33 concerne le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport, vous avez dû tous l'avoir et vous avez pu voir qu'il y avait une note liminaire qui synthétise les principaux indicateurs des trois parties traitant de façon détaillée pour chacune des compétences, l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne mets pas aux voix ce rapport. On prend acte que ce rapport vous a été communiqué. C'est tout.

Il est pris acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

La 34, Christian.

N° 21/11/34 SUPPRESSION DES TARIFS PUBLICS D'ENTREE DU JARDIN DU DOMAINE DE BAUDOUVIN A LA VALETTE-DU-VAR

M. SIMON.- La 34 concerne le jardin de Baudouvin, jardin remarquable où il y avait une tarification qui était très minime, et il s'agit de supprimer les droits d'entrée et l'abonnement annuel au jardin remarquable de Baudouvin.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? C'est une volonté du maire de La Valette bien sûr. Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Christian, tu poursuis avec la 35.

N° 21/11/35 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS PLURIANNUELS RELATIVE A LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR METROPOLITAIN DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT

M. SIMON.- La 35, c'est l'autorisation de programme pour l'établissement du schéma directeur des eaux pluviales. C'est simplement une modification. Nous avons prévu 5 M€ et suite au marché, nous arrivons à 4 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

La 38, Jean-Pierre. La 36 et la 37, je les ai passées avec Gilles.

N° 21/11/38 VILLE DE TOULON - DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLU

M. LE PRÉSIDENT.- Là, c'est la 38 : ville de Toulon – définition des modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n° 7 du PLU.

M. GIRAN.- Vous avez tout dit !

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Il y a une intervention ? Allez-y, Monsieur, vous avez la parole, bien sûr, Monsieur Leroy.

M. LEROY.- Merci. Je voudrais juste dire un mot sur le volet 2 des modifications proposées pour maintenir la dynamique commerciale.

Faire en sorte que les rez-de-chaussée du centre-ville soient des espaces vivants est effectivement très important. Vous proposez de limiter les changements aux commerces et artisans en cas de changement d'activité, mais peut-être que d'autres activités pourraient tout à fait rentrer dans le cadre d'un centre-ville vivant. Je pense à des lieux culturels, des espaces d'exposition, des espaces associatifs ou de coworking ouverts à tous. Merci de voir s'il serait intéressant d'élargir un peu les possibilités en ce sens, sachant qu'il est fondamental de ne pas laisser de locaux inutilisés et que l'offre commerciale et artisanale ne suffira peut-être pas à tout remplir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Leroy.

Qui est pour la 38 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Jean-Pierre, la 39.

N° 21/11/39 PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET N° 1 DU PLU DE LA COMMUNE D'HYÈRES-LES-PALMIERS - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°21/09/314 DU 30 SEPTEMBRE 2021

M. GIRAN.- C'est une déclaration de projet pour permettre à une grosse société de voile, Euro-Voiles, d'améliorer son activité et donc c'est la mise à disposition au public et la concertation obligatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

La 40, Jean-Pierre.

N° 21/11/40 APPROBATION DE LA FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2022

M. GIRAN.- C'est la fixation du taux de la taxe d'aménagement qui est inchangé à 5 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE – MME ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

La 41, Yannick.

N° 21/11/41 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA S.A REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS - MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA POUR L'ANNEE 2021 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Une délibération que vous connaissez, puisque chaque année, nous délibérons pour conventionner avec le Département, la Métropole et la RMTT pour permettre aux titulaires du RSA de bénéficier d'un titre de transport à 69 centimes le voyage.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Pardon ? Oui, Monsieur Leroy, vous avez la parole.

M. LEROY.- 30 % de réduction sur les transports pour les personnes au RSA, c'est un début, mais ne pourrait-on pas aller plus loin ? 6,90 € pour 10 voyages, environ 30 € par mois, ce n'est pas beaucoup pour les représentants de cette noble assemblée, mais pour quelqu'un qui gagne 565 € par mois, c'est énorme. Le Département vient en aide ; peut-être que la métropole pourrait aussi adopter, à l'occasion du renouvellement de la DSP, une diminution du prix réduit pour les personnes les plus pauvres de nos concitoyens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Leroy, 30 % de réduction sur 10 voyages, c'est déjà une manière d'être solidaire. Vous avez très bien compris durant cette matinée qui a été riche en chiffres que le souci c'est d'équilibrer. On peut toujours faire plus, on peut toujours faire mieux, mais si on est déficitaire à la fin quand on présente un budget, c'est le contribuable qui va toujours payer. Je crois que c'est déjà une bonne action.

C'est adopté.

Yannick, tu poursuis.

Départs de MME BERNARDINI V., M. GIRAN ayant la procuration de M. CARRASSAN, MME MARINO et M. ROUX F.

N° 21/11/42 MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE POUR LA REALISATION D'UN PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE (TCSP) DE LA METROPOLE TOULONNAISE

M. CHENEVARD.- La 42 définit les modalités de concertation préalable pour la réalisation du futur transport en commun en site propre, avec notamment, entre décembre et janvier, un certain nombre de réunions publiques de concertation.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ?

M. LEROY.- Pardon, désolé, mais je voulais faire une dernière intervention.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, ne soyez pas désolé, j'entends votre voix respectueuse avec grand plaisir, Monsieur Leroy.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président.

Il est évident que Toulon, les transports en commun, et pour toutes les consultations, pierres nécessaires d'une démocratie, Monsieur le Président, vous avez décidé que la population préférerait un BHNS au tram, dommage de ne pas avoir fait une consultation en premier sur ce sujet. Mais continuons.

Il faut garder en tête que l'objectif est de faire transiter plus de 100 000 Toulonnais par jour pour leur permettre de rejoindre leur lieu de travail, de courses, de culture, de sport et non pas de faire transiter plus de 100 000 véhicules. En surfaces utilisées, un tram transportant 200 personnes prend deux fois moins de place que des bus transportant le même nombre de passagers, quatre fois moins que le vélo et surtout 20 fois moins que les voitures. Dommage que l'on ne puisse pas projeter des images au cours du conseil, car les images sont plus parlantes que les textes.

Pour revenir à notre délibération, je suis juste surpris que nous ayons voté l'assistance maîtrise d'ouvrage en juillet avant la consultation, sans doute pour permettre d'avoir enfin notre transport public en site propre plus rapidement. Mais comment vont-ils travailler avant d'avoir eu le résultat de la consultation ?

Dernier point, les dates de la consultation ne sont pas mentionnées dans cette délibération. Merci, Monsieur le Président, pour vos éclaircissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Leroy, je ne vais surtout pas ouvrir un débat que j'ai depuis 20 ans.

Actuellement, Vinci est un train de financer une mise à deux fois trois voies salutaires pour l'autoroute A57. Et, Monsieur Leroy, vous voyez, vous vivez comme nous vivons tous, les problèmes que cela cause. Pourquoi ? Quand on fait des travaux, on supprime des voies ; quand on réduit des voies, il y a quand même 70 000 véhicules qui traversent Toulon d'est en ouest sous le

tunnel avec 3 600 poids lourds, 110 000 qui traversent Toulon d'est en ouest en surface, toujours, malgré le tunnel. Pourquoi ? Parce que dans ce département, si on veut aller de l'est à l'ouest, il faut passer par Toulon. On n'a pas d'autre choix.

Cela ne vous a pas échappé, c'est un département touristique, que notre ville est devenue une ville touristique, qu'il y a des gens qui la traversent de l'est à l'ouest, qui veulent traverser ce département, et cela ne vous a pas échappé que pour traverser cette ville, il n'y avait que deux voies. Nous le vivons chaque jour. Si vous en trouvez une troisième, dites-moi-le. Attendez, laissez-moi la parole. Cela fait 20 ans que j'ai ce débat.

L'avenue de la République et les grands boulevards ; si nous mettions en chantier les grands boulevards comme le tram le nécessite, c'est-à-dire deux ans, comme l'ont fait Nice, Bordeaux, Lyon, les grandes villes qui ont un tram, mais je les ai visitées, vous savez, j'ai eu des responsabilités nationales qui m'ont permis de visiter pratiquement l'ensemble des villes de France pour une raison ou pour une autre. Quand j'arrivais dans ces villes et que je voyais les surfaces qu'avaient les maires, je disais : vous êtes heureux. Je ne suis pas malheureux parce que notre ville est belle, mais le problème de cette ville demeurera avant, après, après Falco, après d'autres, après M. Leroy, c'est l'étroitesse de la ville et on ne pourra pas la pousser parce que d'un côté, vous avez le Faron et de l'autre, vous avez la Méditerranée. Voilà !

Je crois que le BHNS est un beau compromis. On avance, on essaie d'être à l'heure et c'est la raison pour laquelle je vais vous demander d'adopter cette délibération.

Monsieur Leroy, je respecte votre choix, mais j'explique le mien, c'est tout.

M. LEROY.- On a déjà refait le boulevard de Strasbourg il y a quelques années...

M. LE PRÉSIDENT.- Oh, la, la, 22 ans de débats !

M. LEROY.- Bon, je n'en dis pas plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y en a eu des campagnes : cantonales, départementales, régionales, nationales, municipales et, chaque fois, le tramway, le tramway, le tramway ! Le citoyen s'est exprimé et le maire aussi.

Qui est favorable au BHNS ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 68

**CONTRE : 3 – M. BOCCALETTI – M. NAVARRANNE –
MME ROUSSEL**

**ABSTENTION : 3 – MME BOUCHKARA – M. CIVETTINI –
M. LEROY**

(Adoption à la majorité.)

C'est adopté et je vous en remercie.

Yannick, la 43.

N° 21/11/43 MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE POUR LE PROJET DE CREATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SUR LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS

M. CHENEVARD.- Après avoir voté l'autorisation de programme pour le pôle d'échange multimodal, nous proposons au vote les modalités de concertation pour la création de ce pôle multimodal.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Chers collègues, je vous remercie pour la bonne tenue de cette assemblée, pour la qualité des débats. Vous voyez qu'il n'y a pas eu d'invectives. Cela a été très bien. Chacun a dit ce qu'il avait à dire et maintenant, comme je le dis toujours : au travail, il faut écrire le budget.

Merci et bonne journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 56.